23e ANNÉE — 1874

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — NEUVIÈME ANNÉE

No 6. 15 Juin 1874



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, rue de Seine.

LONDRES. — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Veyrat** (Mlle).

1874

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public, tous les jeudis, d'une à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA DUCHESSE D'ORLÉANS ET M. POLIER DE BOTTENS (1)

La dernière des lettres que nous avons transcrites nous conduit à fixer plus spécialement notre attention sur le côté religieux des rapports soutenus entre la princesse palatine et M. Polier. Pour cela, renonçant à une reproduction intégrale, qui revêtirait une certaine monotonie, attendu que la position respective des deux correspondants offrait peu de variations, nous rapprocherons les uns des autres des passages disséminés dans diverses lettres. Ces passages, qui se complètent mutuellement, nous permettront de nous faire une idée plus exacte des sujets d'entretien et de discussion que les préoccupations religieuses du vieux gouverneur ramenaient fréquemment sur le tapis.

Voici, pour commencer, ce que nous lisons dans une lettre de juin 1703. On y verra en particulier quelles étaient les

(1) Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 193. — Nous empruntons à la *Bibliothèque universelle*, de mai 1874, ces dernières pages d'une plume amie et regrettée. (*Réd.*)

convictions de M. Polier, quant aux rapports que nous pouvons avoir avec Dieu, et les idées bien différentes que Madame nourrissait sur ce point si grave.

21 de juin 1703.

Tout ce que vous dites est vrai, beau et bon, monsieur de Polier, mais cela ressemble à un sermon comme deux gouttes d'eau, et rien n'est moins consolant qu'un sermon. Si vous aviez fait un petit voyage en l'autre monde, vous sauriez à coup sûr ce qui s'y passe, et alors vous parleriez avec assurance, mais pour le présent, vous en savez aussi peu que moi. La confiance en Dieu est d'obligation, je le sais et le fais, mais que l'autre monde me puisse consoler, j'avoue qu'il faudrait que j'eusse un peu plus de sûreté pour savoir ce qui s'y passe. Pour ce monde-ci, je n'y suis point attachée, car je le trouve plus mauvais que personne, mais j'avoue que j'aime mes proches et souhaiterai toujours d'en apprendre des nouvelles, et ne croirai jamais que cela déplaise au Seigneur. Pour les plaisirs de ce monde, ils sont si rares chez moi qu'à peine sais-je ce que c'est. Ce n'est pas le moyen d'y être attaché avec trop de violence. Salomon dit que toutes choses ont leur temps; la jeunesse est pour la joie et les plaisirs, la vieillesse est faite pour la tristesse. Je suis vieille, il est temps d'être triste. Vous vous imaginez le bon Dieu comme un père, comme un homme, et je ne puis me l'ima giner ainsi; je le crois si au-dessus de moi qu'à peine ma pensée y peut atteindre.

Le même sujet se retrouve dans une lettre de 1704, où elle s'étonne de ce que M. Polier estime que ce Père céleste, auquel il s'adresse avec confiance, daigne répondre à son enfant.

Ce 13 de juillet 1704, à 6 heures du soir.

Je viens d'écrire douze pages à ma tante, j'ai encore cinq ou six lettres à écrire, trois en Lorraine, une à la reine d'Espagne, une à ma tante de Maubuisson, à Mme de Beuveron et à Mme d'Alluy, c'est pourquoi je ne pourrai pas répondre bien exactement à votre lettre d'aujourd'hui; je vous dirai seulement que vous ne sauriez vous imaginer quels travers on voit dans la religion et (les) dévotions de la cour.

Mais une seule chose que je ne puis comprendre, c'est quand vous dites que l'Eternel est prêt à nous répondre quand nous voulons. Apprenez-moi, je vous prie, comme le bon Dieu parle; je sais qu'il a parlé, mais il ne parle plus présentement, et nous ne voyons aucun mortel qui se puisse vanter que le Seigneur lui ait parlé. Ceux qui sont sujets aux maux de rate, comme moi, ne peuvent s'attendre jamais à un

entier calme d'esprit. Hélas! nous autres pauvres humains, sommes tellement sujets au tempérament, que nous n'en sommes point du tout les maîtres; quels efforts qu'on puisse faire, il gagne le dessus et fait qu'on est souvent triste contre toute raison, et cela passe après.

La duchesse, qui n'osait pas envisager Dieu comme un père, et attendre de son amour qu'il daignât parler directement à son cœur par l'esprit de grâce, croyait cependant à la Providence. Répondant à une observation sur ce qu'elle n'avait pas rappelé formellement le nom de Dieu dans une circonstance où cette mention eût été en place, elle dit :

Comme le temps n'est fait que par le maître de toutes choses, je ne croyais pas qu'il fût besoin de le nommer pour le reconnaître. (18 juillet 1702.)

Pour moi, disait-elle encore à l'occasion d'une personne souffrante, je préférerais la mort à une languissante et maladive vie, mais la vérité est qu'il s'en faut remettre à la volonté du Seigneur, car il ne nous en donne pas le choix et sait pourquoi il fait ce qui nous arrive. (11 mars 1705.)

Mais cette foi en la Providence revêtait en elle un caractère bien marqué de fatalisme, qu'elle formule et raisonne d'une manière expresse, en s'en rendant parfaitement compte.

4 juillet 1703.

Je trouve la croyance d'être destinée plus consolante que vous ne pensez, car cela donne de la tranquillité, et après avoir fait de son mieux, on dit en soi-même qu'on se soumet à la volonté de Dieu, et on croit que celui qui règle tout avec une si grande sagesse, saura mieux pourquoi il fait les choses que nous-mêmes. Mais si l'on croit pouvoir faire son bonheur par soi-même, on se donne la gêne et on désespère de ne pas réussir, croyant toujours avoir manqué à quelque chose, ce qui ne donne pas le même repos que l'autre opinion. J'y ajoute que comme nous ne savons pas notre destin, il ne faut rien négliger et toujours suivre ce que la raison vous dicte, mais ne penser à ce destin que lorsque nous ne pouvons réussir pour nous bien soumettre à la volonté de Dieu. Cela rend même plus doux pour ceux qui vous persécutent, parce que vous prenez leur mauvaise volonté pour le destin que Dieu a mis sur vous et eux, et leur pardonnez plus aisément. Et n'ayant pas les inclinaisons mauvaises, on peut espérer être élu, qui est encore une grande consolation, et même on peut penser que ceux qui vous font du

mal ne le sont pas, ce qui est une pensée pas si chrétienne, mais assez naturelle pour consoler les malheureux. Et je trouve ma soumission aussi dévote que vous de vouloir faire agir le bon Dieu. Voilà comme je pense, monsieur de Polier, et je n'y crois pas grande erreur. Bonsoir, comptez sur mon estime et amitié.

Je ne crois pas, disait-elle encore ailleurs, qu'on puisse sentir en ce monde qu'on est en Dieu, mais pour se contenter ce qu'il plaît à Dieu, on ne saurait faire autrement que de s'y rendre. Je remercierai le bon Dieu de ce qu'il me fait du bien, mais s'il m'arrive du mal, c'est bien tout ce que je pourrai faire que de m'y soumettre; mais je ne saurais croire que le bon Dieu exige de nous de le remercier de ce qui n'est pas bon.

Tout en professant une grande confiance en son vénérable ami, la duchesse réclamait la liberté individuelle de penser; elle la revendiquait pour elle-même, et la voulait également pour les autres :

Arracher une surdent est une chose de fait, mais un raisonnement n'est jamais si persuasif qu'il ne souffre contradiction; mais nous verrons; dites ce qu'il vous plaira, je ne me fâcherai pas et ne cesserai pas.

E. A. et R.

Le côté philosophique des questions l'attirait plus que le côté religieux. La pente de son esprit inclinait vers le stoïcisme, comme on a déjà pu le voir, et comme la lettre suivante en donne la preuve :

Fontainebleau, ce 21 de septembre 1702.

Je suis bien aise que ma lettre raisonnée vous ait plu. Les opinions des humains sont aussi différentes que les visages, ainsi il n'est pas étonnant que ce que l'un croit, l'autre ne le croie pas. Quand je vous ai dit que j'ai horreur de la mort, je ne vous ai pas dit, monsieur de Polier, que j'en avais peur. Quand on est loin de la guerre, on peut avoir horreur de ce qui s'y passe, sans en avoir peur. Il en est de même de la mort. Comme elle fait la séparation de l'âme avec notre corps, elle m'inspire de l'horreur; mais comme c'est un mal très inévitable, je n'en ai pas peur, sachant bien que d'avoir peur ou point peur ne sert de rien; il faut partir quand l'heure est venue, et j'ai plus peur d'avoir peur en mourant que de la mort même. Si vous savez un remède contre cette peur, vous me ferez plaisir de me l'enseigner, car pour des remèdes je n'en sais rien. Si vous m'en guérissez comme de la peur des esprits,

ma guérison sera parfaite. On ne peut avoir moins de peur des esprits que j'en ai.

Avec ces principes philosophiques et ces tendances à la libre pensée, qu'elle se faisait sans doute parfois un malin plaisir d'exprimer d'autant plus nettement qu'elle savait combien M. Polier en était éloigné, Madame n'en avait pas moins une foi très-réelle aux Ecritures saintes. Elle lisait régulièrement la Bible et goûtait particulièrement les psaumes. On sait qu'elle avait conservé l'usage de les chanter dans la solitude. Il est vrai que c'était pour elle un retour vers le passé, et que tout ce qui pouvait la reporter aux souvenirs et aux impressions de son enfance lui était particulièrement cher. On connaît à ce sujet l'anecdote qu'elle s'est plu elle-même à répéter. Un jour qu'elle se promenait dans l'orangerie de Versailles et que, s'y croyant seule, elle se permettait de chanter un de ces cantiques gravés dès son jeune âge dans sa mémoire et dans son cœur, le peintre Rousseau, qui travaillait sur un échafaudage, se précipita à terre, pour accourir auprès d'elle en lui disant : « Eh quoi ! madame, vous n'avez pas oublié nos psaumes ! » Ce mouvement la toucha, et elle reparla dès lors avec intérêt de l'artiste huguenot que la persécution chassa bientôt à l'étranger.

Mais avec ce respect pour les Ecritures, elle n'admettait pas implicitement tout ce qui était écrit dans le livre sacré, par le seul fait que cela était écrit; elle faisait des objections sur ce qu'elle ne comprenait pas...

La mort de sa cousine germaine, la reine de Prusse, fille de sa bien-aimée tante l'électrice de Hanovre, nous fournit encore l'occasion de reconnaître que le genre de consolations tentées auprès de la duchesse par son vieil ami ne trouvait pas habituellement l'accueil qu'il se flattait de rencontrer. Elle ne saisissait évidemment pas sa pensée, et en la défigurant, elle la taxait d'exagération, comme cela arrive si souvent en cas pareil.

Ce 16 de février 1705.

Samedi, dès que je sus le malheur de la pauvre reine de Preussen, je vous l'écrivis, mais il se peut que, comme mon page part assez tard, vous l'ayez vu devant dans la gazette d'Hollande. Hélas! où voyez-vous dans ce monde, dans quel endroit que ce puisse être, une foi assez vive pour pouvoir se réjouir de perdre une personne aimable et qui est sa propre fille, parce qu'elle va en paradis? Vous parlez cette fois-là, monsieur de Polier, bien comme un homme qui n'a jamais eu d'enfants et qui ne sait point quel déchirement dans le cœur et les entrailles font de pareilles pertes. Le christianisme peut empêcher qu'on ne se tue; on peut avec le temps et la raison reprendre ses esprits; mais se consoler entièrement par la vue que vous dites, cela ne s'est pas encore vu, et je doute que la perfection chrétienne en vienne jamais là. Il est vrai que ma tante a déjà bien fait des pertes qui lui étaient sensibles, mais c'est ce qui rend encore plus triste et laisse moins de consolation. Et ce qui me fait plus de peur, c'est qu'elle est malade et a une fluxion sur la poitrine, à quoi ses larmes si amères ne sauraient faire de bien, et il est bien difficile d'aimer tendrement comme j'aime ma tante Mme l'électrice, sans être inquiet, la voyant dans un si furieux danger. Le bon Dieu veuille exaucer vos vœux, et la soutenir, et lui donner des forces pour supporter son malheur, qui est effroyable et par la chose même et par toutes les circonstances! En vérité je le tiendrais pour une véritable grâce de Dieu.

Hélas! il me coûte cher, écrivait-elle quelques jours plus tard sur le même sujet, pour être devenue savante sur ce qui se ressent et se pratique dans les grandes afflictions, car c'est par ma propre expérience que je l'ai appris. Ma pauvre tante avait sa fille pour l'unique objet de sa tendresse; ce qu'elle perdait d'ailleurs se trouvait réparé dès qu'elle était avec elle; ainsi elle ne perd pas seulement sa fille, l'unique objet de sa tendresse, mais aussi toute sa consolation contre les autres chagrins de la vie, et cela ne se remplace pas. Elle est en vérité bien à plaindre et me fait très grande pitié. Le bon Dieu veuille l'assister et la conserver!

On trouverait bien d'autres traits encore prouvant que le terrain religieux sur lequel M. Polier se tenait fermement fondé n'était pas entièrement sympathique à la princesse. Tout ce qui, à ses yeux, touchait au mysticisme, lui répugnait; la piété pratique et les faits d'expérience intime lui paraissaient aisément rentrer dans le domaine de l'exagération. Mais ce qui est à noter, c'est que jamais le désaccord qui

peut exister entre eux ne rappelle en aucune manière la différence des communions dont ils faisaient partie l'un et l'autre. En aucune circonstance, ils n'abordent la controverse entre le catholicisme et le protestantisme. Il semble qu'il y ait eu entre eux comme une convention tacite de ne pas s'aventurer dans ce domaine. Les lettres de la duchesse ne présentent pas la moindre allusion à ce sujet, et pourtant elle n'oubliait pas que M. Polier n'appartenait pas à l'Eglise romaine; nous en citerons pour preuve ce renseignement d'intérieur qu'elle lui donne à l'occasion d'une anecdote que nous aurons à rapporter plus loin : « Je ne sais si vous savez que les Pères de l'Oratoire et les Jésuites se haïssent mortellement. » Un mot renfermé dans un fragment de lettre déchirée nous fait regretter de ne pas posséder cette lettre tout entière, car elle nous en aurait probablement appris davantage sur leurs rapports à l'égard de ce point spécial. Ce ne peut guère être qu'à sa profession du catholicisme, due bien plus à une nécessité de position qu'à une conviction réelle, que se rapportait l'allusion qu'elle faisait à l'histoire de Naaman. Il y avait en elle, au point de vue de son catholicisme, quelque chose d'irrégulier, de mystérieux, une transaction secrète avec sa conscience, dont elle se rendait compte. Cet état anormal lui rappelait la terre de Judée emportée dans sa patrie par le général syrien, et la permission qu'il avait sollicitée de pouvoir se prosterner avec son roi dans le temple de l'idole. « Puisque le bon Dieu l'a trouvé bon à Naaman, j'espère qu'il ne m'en voudra pas de mal non plus. » Il aurait été précieux de connaître la réponse que M. Polier a dû faire à cet aveu.

Mais avec les diversités que signalent entre les deux correspondants les discussions révélées par les fragments que nous avons rapportés, il y avait dans leurs cœurs une entente réelle sur le fond essentiel de la religion. A propos de la Bible d'Hamar admirée par la duchesse, elle termine une de ces lettres par cette conclusion générale qui devrait être

celle de toutes les discussions que les chrétiens peuvent avoir entre eux : « Je n'en dirai plus rien, sinon que Dieu nous fasse la grâce de nous gouverner de sorte que nous soyons tous sauvés ! » Et dans un autre endroit, elle exprime bien nettement quelle était sa foi, quant à ce salut, objet de ses vœux, en parlant « des péchés qui peuvent être couverts par la grâce de Dieu que son Fils nous a obtenue, en se faisant homme comme nous et en payant pour nos fautes. » Sur ce terrain-là, celui de la rédemption par grâce et de l'expiation par la mort de Christ, elle était bien certaine de se rencontrer pleinement avec son pieux ami.

On sera sans doute curieux de savoir ce qu'était pour Madame cette cour si brillante, si splendide, sur laquelle étaient fixés les yeux de toute l'Europe. Y avait-elle pris goût dans les jours de sa jeunesse? Avait-elle été éblouie par tant de magnificence, au moment où elle était venue y occuper tout à côté du trône une place si élevée? Il serait surprenant qu'il n'en eût pas été ainsi. Mais elle n'avait pas tardé à être désabusée. A l'époque où nous la trouvons, rien ne la séduisait plus dans cette vie factice et tout extérieure.

Il ne faut pas me compter comme les autres grands seigneurs, écrivait-elle en 1703 et 1704, je n'ai jamais eu que les peines et contraintes de la grandeur, et pas les douceurs; c'est pourquoi je suis si désabusée... On ne peut être plus dégoûtée que je le suis de la cour et de toutes les manières qui y sont. On y parle peu, le raisonnement en est absolument retranché; la plupart ne font que jouer. On ne peut pas dire qu'il y ait en aucun endroit de la conversation, la mode en est bannie. Ceux qui ne jouent pas, comme moi et un petit nombre d'autres personnes, sont fort méprisés. Pour moi, je vis dans une très grande retraite, la cour n'est plus ce qu'elle était autrefois; il n'y a que ceux qui sont remplis d'intrigues qui ont commerce ensemble. Tous les autres vivent en crainte, et il n'y a nulle part du plaisir. Voilà comme est fait le pays où je vis. Je ne verrai guère de bals à Marly, je n'aime point la danse sérieuse, et un menuet continu m'ennuie à mourir.

Je vous suis très obligée des souhaits bien intentionnés que vous faites pour moi, mais je vous jure que je vis sans nulle ambition et suis tellement dégoûtée de toutes grandeurs et de leurs contraintes et fardeaux que je ne voudrais pas être reine, mais seulement passer le reste

de mes jours en paix, en repos, et être en état d'assister les gens de qualité et autres honnêtes gens.

Si c'est être philosophe que d'être ennuyée de la contrainte de la grandeur et vivre sans ambition, je le suis assurément beaucoup.

L'une des causes principales du désenchantement de Madame au sujet de la cour se trouvait, on le sait, dans les difficultés que lui offraient ses relations avec Madame de Maintenon. Il serait surprenant qu'elle ne se fût pas ouverte sur ce point délicat avec son fidèle confident. Aussi avons-nous une lettre de 1704 qui s'y rapporte exclusivement.

Ce 29 de février 1704.

Je ne sais comme je commencerai demain le mois de mars, mais je finis le février aussi sombre que le temps présent, et pas sans sujet. On m'a avertie que le Torcy m'a encore joué un tour de son métier, et qu'il m'a accusée de beaucoup de choses fausses. Cela ne vient que de la dame toute puissante qui poursuit sa haine implacable contre moi, comme je l'ai toujours bien prévu, et elle l'inspire au roi et à la duchesse de Bourgogne, qui a été saignée ce matin. Je l'ai été voir, croyant que c'était de mon devoir, mais on m'a avertie de sortir de sa chambre, ma présence lui faisant peine. Voilà tout le fruit de ce beau raccommodement. Je ne m'en repens pas, j'ai fait ce que je devais selon la droite raison, mais vous savez que je n'ai jamais été la dupe de cette affaire, et que j'ai toujours bien dit que cette femme me haïrait jusques à sa mort. Quelle bonne mine qu'elle pût faire, j'ai bien vu la fausseté au travers, il y a trop longtemps que je la connaissais pour avoir pu m'y tromper. Il faut m'attendre à chaque jour à quelque nouveau désagrément, mais comme j'ai ma conscience nette, que je sais que je n'ai rien dit, ni fait, qui doive déplaire au roi, que d'ailleurs on ne veut ni m'écouter, ni me parler, je ne puis que prendre patience.

Malgré la réserve extrême qu'elle devait nécessairement s'imposer sur tout ce qui touchait à la politique, la duchesse ne pouvait résister à s'aventurer quelquefois dans ce domaine pour faire part de ses impressions à M. Polier. C'est ainsi que, à l'occasion des difficultés que la malheureuse Espagne a toujours suscitées à ceux qui ont eu l'ambition de la gouverner, elle écrivait :

Ce 21 mars 1704.

Les Français depuis bien des années ont eu bien raison de se moquer de la politique des Espagnols, car tout a été sens dessus dessous chez eux, et ce qu'ils viennent de faire faire à leur roi ne peut réussir parmi des peuples qui ne savent pas les préceptes de l'Evangile. L'inquisition ne leur permet jamais de lire l'Ecriture sainte; donc ils ne savent pas que de prier Dieu pour son ennemi est accomplir la parole du Seigneur. Au contraire, comme ils sont les gens du monde les plus vindicatifs, qu'ils ne pardonnent jamais et que le poison joue son jeu parmi eux, ils comprendront que les prières que ce pauvre petit roi fait faire ne viennent que de remords, et sur cela ils croiront le petit archiduc leur véritable roi, et pourraient bien se donner à lui quand il paraîtra. Ainsi je ne crois pas cette politique bonne, ni même que celui qui en a donné le dessein l'ait fait en bonne intention. Les choses hors du naturel ne réussissent pas d'ordinaire. Ceux qui haïssent les Français diront au peuple, comme on en fait toujours courre le bruit, que le petit roi d'Espagne n'est venu que par l'ambition outrée du...

Il est facile de suppléer le nom du monarque qui devait compléter cette phrase inachevée et que Madame s'est abstenue de tracer. Elle traite un peu cavalièrement les deux principaux antagonistes dans la guerre de la succession d'Espagne, le « pauvre petit roi » Philippe V, son petit-neveu, et le « petit archiduc » Charles, fils de Léopold d'Autriche, qui succéda plus tard comme empereur à son frère Joseph Ier. Ils étaient alors, il est vrai, fort jeunes l'un et l'autre.

L'état de sa santé occupait la duchesse d'une manière fort raisonnable; jamais elle ne s'est inquiétée, à la façon des petites maîtresses, des incommodités de divers genres auxquelles elle a pu être exposée; jamais elle n'en a fatigué les autres. On trouvait même qu'elle n'y était pas assez attentive. On voit, dans la lettre qui va suivre, comment elle envisageait le sujet général de sa santé, et comment elle répondait aux recommandations affectueuses de son vieil ami et de ceux dont il croyait devoir se faire l'organe, pour l'engager à prendre plus de soin d'elle-même.

A Marly, ce mercredi 29 de novembre, à 5 heures et un quart.

J'arrive de la chasse, le temps a été fort beau, mais la chasse n'a pas été si belle qu'hier. A vous dire la vérité, je ne me crois pas si malade que vous me croyez, M. de Polier, et il me semble que ce n'est pas une chose bien extraordinaire qu'une vieille femme fort grosse et grasse souffle en montant un degré. Pour mes rhumes, depuis que je me connais, je n'ai point passé d'hiver sans en avoir. Ma toux diminue ; je ne tousse plus la nuit. De ma vie, je n'ai eu mal à la poitrine, et il me semble que les pulmoniques y ont mal. En toussant, même bien fort, je ne sens que mal à la gorge pour être enrouée, mais pour la poitrine, je n'ai pas le moindre mal. Je n'ai jamais mal à la tête que je ne sois dans l'air de Paris. J'ai été sourde du rhume, sans avoir mal à l'oreille, mais l'ouïe m'est revenue. Souvent, par des précautions, on se rend véritablement malade. Si je me croyais véritablement malade, je ferais ce que je pourrais et qu'il faudrait pour me guérir. Je n'ai point la goutte, comme M. de Brissac, et n'en ai jamais eu d'attaques ; il serait difficile que je pusse vivre qu'avec des herbes, car je ne les puis manger qu'en salade, car je ne puis manger du potage, et je ne crois pas que de vivre que de salade, pût me faire une bonne santé.

Vous me parlez des divertissements de la cour, comme si on n'y faisait autre chose; on s'y ennuie bien aussi souvent qu'on s'y divertit. Il ne faut pas compter qu'une vieille femme, qui a cinquante ans passés, puisse avoir ni la légèreté, ni les forces, ni la santé que j'avais à vingt ans; et quoi qu'on puisse faire, on ne me pourra jamais remettre en l'état où j'ai été, car la fontaine de Jouvence ne se trouve pas. M. le duc de Brissac était jeune apparemment quand on l'a guéri. Pour moi, si je me voyais véritablement une maladie, je dirais : Il y faut mettre ordre; mais cela ne me paraît pas, et je craindrais plutôt qu'en me tourmentant avec des remèdes, moi qui n'y suis point du tout accoutumée, que je ne devinsse tout de bon malade.

Pour mourir, je sais qu'il le faut, quand l'heure viendra que Dieu m'a prescrite; mais comme il ne me donnera pas, non plus qu'à un autre, le choix de la maladie dont il voudra que je meure, c'est à moi à l'attendre et à la recevoir de sa main, quand elle sera venue.

Mais il est temps de nous arrêter, après avoir effleuré les principaux sujets traités par nos deux correspondants. Nous ne poserons cependant pas la plume sans signaler encore ce que Madame pensait de la sienne et de la perspective que ses lettres si familières, écrites avec un entier abandon, pourraient passer sous d'autres yeux que ceux auxquels elles

étaient exclusivement destinées. L'approbation de M. Polier, quant à son style épistolaire, la fait sourire; elle y voit une flatterie toute amicale dont elle n'a pas la pensée de s'enorgueillir.

Ce 2 de février 1705.

Je suis fort aise que ma dernière lettre vous ait fait plaisir, mais je pourrais dire comme M. Jourdain à la comédie : « J'ai fait de la prose sans le savoir, » car je ne me souviens pas d'avoir rien dit qui puisse être comparé à Voiture ni à Saint-Evremont, car pour Balzac, je n'ai point vu de ses ouvrages. Je crois les miens assez loués dès qu'ils vous plaisent, car je ne vous écris que pour que mes lettres ne soient vues que de vous. Ainsi, qu'elles vous plaisent suffit. Mais j'ai la mémoire si courte que, d'un jour à un autre, je ne me souviens plus de ce que j'écris. Ainsi je ne sais plus du tout ce que j'écrivais avant-hier; je me souviens seulement et n'oublierai jamais que je vous dois.

E. A. et R.

Et comme M. Polier avait cru devoir insister dans ses éloges, elle ajoute le lendemain, en prévoyant le cas où il pourrait être utile, pour sa justification, de faire lire quelques-unes de ces lignes qu'elle était heureuse de lui adresser :

Je serais bien effrayée si je voyais de mes lettres imprimées. Pour cette fois-ci l'amitié vous aveugle et vous fait paraître bon ce qui n'est que très médiocre dans mes lettres. Pour les bons sentiments que je puis avoir, vous avez raison d'en être bien aise, car c'est en partie votre ouvrage, venant de vos instructions. Je connais les impertinences de ce pays-ci, et comme on se mêle toujours (de) ce qu'on n'a que faire. Il me semble que ne m'informant pas si les joueuses perdent ou gagnent, si les galants ont leurs rendez-vous, qu'ils ne devraient pas se mettre en peine de ce que j'écris. J'ai pris mon parti; ce que je fais où il n'y a point de mal, comme de vous écrire, je le poursuis et leur en laisserai penser ce qu'il leur plaira, et me moquerai des curieux et curieuses. Si je l'étais autant qu'eux et que j'examinasse leurs actions, ce que je trouverais ne serait peut-être pas si innocent que nos lettres. Vous avez bien fait d'en montrer, pourtant, afin qu'on voie qu'il n'y a rien qu'on doive trouver à redire.

Nous sommes certains que nos lecteurs ne porteront pas un jugement bien différent. Avec la liberté d'allures qui, chez

elle, était comme un besoin absolu de son esprit, la duchesse d'Orléans laisse voir dans tout ce qu'elle écrit une noble élévation de sentiments et d'idées. Sa franchise constante, même la roideur avec laquelle elle s'exprime quelquefois sur les gens et sur les choses, ne font que mieux ressortir sa nature loyale et les principes solides qui lui avaient été inculqués dans son enfance. Il serait aisé de signaler en elle des lacunes sous le rapport du moelleux et de la grâce, au milieu de toutes les belles dames de la cour, avec lesquelles elle formait si souvent un contraste frappant. Mais le fonds qui était en elle était bien supérieur à celui que voilaient tant de dehors brillants et mensongers. L'ensemble de la correspondance que nous venons de faire connaître par d'assez nombreux extraits, révèle d'une manière incontestable la part importante qui en revenait à l'homme excellent chargé de la première éducation de la princesse. C'est à bon droit que celle-ci n'a pas cessé de témoigner à M. Polier, jusqu'à la fin de sa vie, « estime, amitié et reconnaissance. »

JULES CHAVANNES.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES CHOISIES DE LA DUCHESSE DE BOUILLON

A LA DUCHESSE DE LA TRÉMOILLE

(1598 — 1628).

(Voir pages 64, 109 et 205.)

13. — *De Sedan, 5 janvier 1609.*

Joie du retour de son mari. — Fatigue que lui cause son gros ventre; il l'excuse d'écrire si peu. — Nouvelles diverses. — La fête des Rois au château de Sedan.

Chère Madame, me semble que c'est en quelque façon accroître mon contentement que de vous le dire. Je jouis, Dieu merci, de ce que j'ai tant desiré et appréhendé qui n'arrivât point, qui est de la présence de mon monsieur, qui arriva vendredi ici en bonne santé, et m'a trouvée, avec mon gros ventre, contre mon opinion qui étoit d'accoucher à la fin de l'autre mois (1); mais cependant je roule toujours et sens moins de maux que je ne faisois. Je tiens que mon extrême joie me les rend insensibles, car plus on approche de son terme et plus l'on a d'incommodité. Je ne pensois plus vous écrire en l'état où je suis. Je desire bien que ce soit la dernière fois, jugeant bien que c'est un grand effort d'avoir pu arracher mon cher monsieur du lieu où son devoir l'obligeoit d'être; c'est pourquoi la raison veut que je ne souhaite de le retenir long temps ici, où il a trouvé tout son petit peuple en fort bonne santé, et son petit garçon bien gentil; aussi en est il bien amoureux. Il ne

(1) Elle eut encore une fille, Elisabeth.

nous manque que vous ici, mon cœur, pour la perfection de notre joie. Ne le faut il plus espérer? Je le desire tant que je me promets que cet honneur nous arrivera.

Le dernier coche ne m'a point apporté de vos lettres, mais mon monsieur m'a dit en avoir eu, mais sans me pouvoir dire de quelle date, de façon que je ne sais si elles sont depuis les miennes. Il a laissé le mariage de monsieur le Prince avec Mlle de Montmorency en termes d'en espérer une conclusion (2). Je crois que vous le savez et qu'il est superflu de vous le dire, comme force autres nouvelles sues d'un chacun. Pour les plus secrètes, il les faut remettre à la vive voix; Dieu nous en donnera le moyen, s'il lui plaît, et nous rapprochera, qui est une des plus fortes passions que j'aie. Le messager d'Allemagne n'est encore arrivé. Je ne sais si nous l'aurons aujourd'hui, qu'il est la veille des Rois, et monsieur le Prince (3) et toute la petite canaille m'importunent de faire la royauté avec des billets, à la façon de notre bon pays, et d'Allemagne. Je n'y ai guère le cœur, cependant je crois qu'il faudra que je passe par là, car mon monsieur me le commande. J'ai honte de finir pour un si mauvais sujet si d'autres n'y suppléoient, qui est l'incommodité de mon gros ventre. Adieu chère Madame de mon cœur. Je suis ta servante à l'épreuve de tout, qui embrasse la mère et ce qu'elle a de plus cher au monde avec même affection que mon Féderic. Adieu la bonne sœur et très chère à moi.

L'on n'a nulle nouvelle de vos toiles de Laval.

A Sedan, ce 5e janvier 1609.

Depuis le souper, le messager d'Allemagne est arrivé. Je vous envoie des lettres, c'est pourquoi je ne vous en dirai point de nouvelles. J'écris un mot à la bonne sœur Mme de Sainte Croix; je vous supplie de lui envoyer. Adieu mon cœur et bon jour. J'ai été la reine et Féderic le petit fou, qui m'a fait mille singeries. Je suis toute lasse sans avoir pris nulle peine. Mon mari a été le someiller et le roi un des petits comtes; voilà tout ce que vous en saurez. Adieu la très chère Madame à moi.

(2) Il eut lieu le 2 mars suivant.
(3) Le prince palatin et ses cousins et ses cousines, tant de Sedan que d'Allemagne.

14. — *De Sedan, 9 août* 1610.

Instante prière de venir la voir, — espérance qu'elle n'y manquera pas. — Elle y trouvera du soulagement à ses peines. — Célébration du jeûne.

Chère Madame, la raison veut que j'espère que celleci vous trouvera en chemin, et que je croie que je n'ai point de pouvoir sur vous si vous ne vous envenez ici boire des eaux de Spa. Puisque votre santé vous y convie et oblige, voulez-vous vous déclarer son ennemie jurée, et de mon contentement, et me faire voir que mes prières, mes conjurations sont sans nulle vertu et efficace vers vous? Certes, mon cœur, la preuve en seroit trop claire pour en douter, n'ayant nulle affaire d'importance qui vous puisse empêcher de céder à mes supplications qui se joignent avec le besoin de votre santé, qui protestons contre vous au défaut de venir ici prendre des remèdes. La difficulté du voyage de Reims est levée, puisque le sacre est retardé (1); mais quand elle ne le seroit, elle est fort légère, car quand il n'y faudroit aller, ce ne seroit que pour trois ou quatre jours être absente de vous. Pour le blâme que vous craignez recevoir de prendre souvent vos contentemens, il ne vous peut être donné que par des esprits non seulement malades, mais plutôt infernaux, de qui il y a honneur d'en recevoir. Mais pour tous les bons, les raisonnables et anges de lumière, ils vous loueront et estimeront juste de venir vous soulager de tant de peines que vous avez eues des quelles personne personne ne vous peut tant plaindre que moi, qui ne desire pas ma vie mieux employée qu'à la contribuer pour votre service.

Chère Madame, de belles paroles vous n'en aurez point, car vous n'en voulez point. Il faut vous dire ma joie du témoignage que vous rendez à mon monsieur de vous avoir bien servie en la sollicitation de votre procès (2). Il me mande vous conseiller fort de venir ici, ce qui ne doit pas être de petit poids, et me commande de retenir vos eaux; toute bonne augure pour moi, qui prie Dieu de n'y être pas trompée. Il me fait aussi espérer son retour dans ce mois. Celle par le

(1) Il eut lieu le 17 octobre.
(2) Pour la succession de Laval, échue à ses enfants à la fin de 1605.

coche me disoit vers le 20, mais celle par Grin (3) me dit à la fin, et me fait voir qu'il n'est pas bien satisfait comme mérite de ses peines. Vous vous excusez de me dire des nouvelles sur votre procès, et madame ma belle mère sur vous, à qui je pardonne tout, pourvu que vous veniez ici. Puisque vous renvoyez monsieur votre fils à Thouars nous ne le verrons point, mais bien mad^lle votre fille et le cher petit frère, dequoi je me réjouis extrêmement, mon cœur. Vous prenez bien de la peine de penser à moi si je vais à Reims; vous ne m'obligerez pas peu. Cette Mme de Louvigny est bien connue de l'orfèvre (4) qui porte même nom et qui est cousin de son mari, mais vous n'avez que faire de savoir cela si vous êtes en chemin. Sur cette espérance je ne vous dirai rien de plus, sinon que demain nous célébrons le jeûne. Dieu veuille que ce soit touché au vif du sentiment de notre misère, embrassant le remède avec une vive foi. Toute la famille se porte très bien, avec grande allégresse d'espérer l'honneur de vous voir; et moi, mon cœur, j'en suis ravie et votre très humble servante et très obéissante sœur.

A Sedan, ce 9 d'août 1610.

15. — *De Sedan*, 8 *juillet* 1611.

Désespoir de savoir son mari malade de la goutte si loin d'elle et de ne pas l'avoir pour ses couches. — Craintes qu'elles lui inspirent. — Prière de presser son mari de revenir. — Remercîments des soins qu'elle lui donne.

Chère Madame, vous demandez de moi des choses impossibles : que je ne m'afflige pas et que je quitte mes appréhensions; et j'ai plus de sujet que jamais de l'être et de les augmenter. Apprendre ce que j'aime le mieux au monde avec ce facheux mal de goutte, me voir éloignée de lui de plus de six vingt lieues, privée du cher contentement de recevoir de ses lettres, et moi proche de trois ou quatre jours de mon neuvième mois; avoir toujours espéré le voir au commencement de ce mois, et pour toute consolation vous me

(3) *Sic*, probablement pour Guérin.
(4) Tallemant des Réaux en parle plusieurs fois. Voir à la table de l'édition de M. Paulin Paris.

dites, mon cœur, que je l'aurai le 4 ou 5 du mois qui vient (1). Vous me voulez faire vivre d'une chose qui me tue, que ce long terme, et qui me porta un tel saisissement, quand je le vis dans votre lettre, que mes larmes ne purent d'abord venir à mon secours, mais reprenant la force de respirer, je m'en vis bientôt toute couverte et si comblée d'ennui que, fuyant toute compagnie, je m'allai coucher. J'avois un commencement de rhûme ce jour là qui en fut empiré, mais ce mal m'étoit si petit, au prix de ma douleur, que je ne m'en plaignois point. Car représentez vous la si grande, chère sœur, qu'elle est pour m'accabler, sans l'assistance d'en haut; et que de justes sujets j'en ai. Hélas ce n'est pas pour un, et cependant l'un suffiroit pour me navrer sensiblement! Que peuvent-ils faire tous ensemble? M'abattre et me réduire en une extrémité qui vous feroit avoir pitié de moi, si vous me voyez. Je le vous dis pour m'en soulager, mon cœur, et afin aussi que vous changiez vos calculs qui me crucifient; car ne croyez plus que ce soit assez tôt être auprès de moi que le 4 ou 5 du mois qui vient. Vous m'aviez tant assurée que pour le plus tard seroit à la fin d'aout, et j'avois eu tant de peine à me résoudre à boire ce calice. L'amertume du dernier ne se peut souffrir. S'il est possible, bonne sœur, au nom de Dieu, délivrez m'en : et faites que mon monsieur se fie plus à mon calcul qu'au sien, et qu'il ne prenne pas un plus long terme qu'à la fin d'août. Je crains que m'étant une fois trompée en mon compte en la grossesse de la petite laidron, il n'en veuille faire un préjugé et en tirer cette conséquence que j'en puis faire de même à ce coup ci, mais cela n'arrivera pas; si on accouche au bout des neuf mois et cela est extraordinaire, aller dix, mais ordinaire de n'aller point jusqu'à la fin des neuf. De deux ou trois de mes enfants, je suis accouchée cinq ou six jours plus tôt que mon compte.

Je vous fais toutes ces remarques afin que vous soyez mon avocat envers mon monsieur et que vous voyez que j'ai plus tôt besoin de lui que vous ne pensez; mais je ne m'explique pas bien à mon gré, ayant été interrompue par M. de Russy (2), qu'il m'a falu voir, et qui me fera finir celle ci sans vous y dire tout ce que je voulois sur l'obligation que je vous ai du soin que vous prenez de mon mon-

(1) Elle n'accoucha que le 11 septembre du fils qui fut l'illustre Turenne.
(2) Elie de la Place, seigneur de Russy, ambassadeur aux Pays-Bas.

sieur. Mais cela ne vous empêchera pas d'en croire mon ressentiment tel qu'il en doit être, je m'assure bonne sœur, car vous savez bien qu'en rien du monde vous ne me pouvez tant obliger qu'en ce sujet. La peine que vous prenez de commander en la maison le divertit d'un grand chagrin. Croyez que vous ne faites pas peu pour lui, et de lui tenir si bonne compagnie; et Mme de Saint Germain aussi, qui ne peut aimer personne qui l'honore tant que moi; je vous supplie lui donner bien cette créance. Mon Dieu que ne puis je sauter auprès de personnes qui me sont si chères et me tirer de la langueur où je suis? Mon corps est seul ici, car toutes mes pensées sont où est mon trésor que Dieu, par sa bonté, me raménera en bonne santé et fera que ma chere sœur sera de la partie. Lors mes tristesses seront bien converties en joie.

Je ne suis pas encore bien assurée d'une sage femme. M. Louis croit me faire avoir celle qui a servi Mme de Lorraine (3) en ses premières couches, mais l'on m'en dit du bien et du mal, de façon que mes appréhensions me continuent de ce côté là, c'est une des raisons qui me rend la présence de mon monsieur encore plus nécessaire, car je ne verrai point cette nouvelle sage femme sans croire être condamnée à la mort. Dieu me veuille réjouir, car j'en ai bien besoin. Je ne vous envoie qu'une boite d'abricots. Ce n'est pas en être libérale, mais c'est que j'espère de vous en donner moi même et vous faire choisir, car j'en ai beaucoup de cuits qui sont de goûts différens. Adieu mon cœur. Toute la petite troupe se porte assez bien, Dieu merci. Je ne mets point celle ci dans le paquet de mon monsieur, car je ne le veux plus croire près de vous, quoique je vous supplie d'être mon avocate. Je suis votre servante très humble.

A Sedan, ce 8 juillet 1611, ce lundi.

16. — *De Sedan, 5 mars 1612.*

Voyage du jeune duc de la Trémoille en Angleterre, avec son oncle M. de B. — Affaires de la succession de Nassau. — Nouvelles du petit

(3) Marguerite de Gonzague, que Henri de Lorraine avait épousée après la mort de Catherine de Bourbon.

Poupa (depuis le grand Turenne). — Détails domestiques. — Ballet à la cour. — Mésintelligences dont profite la maison de Guise.

Chère Madame, je vois bien que vous aimez trop tout mon petit peuple, et crois certainement que si toutes les bénédictions que vous leur souhaitez leur arrivent, ils seront parfaitement heureux. Je pensois apprendre l'arrivée de messrs vos enfans à Paris; je crois qu'elle ne peut plus guère tarder, si monsr votre fils fait le voyage d'Angleterre (1). Je n'en doute point, et c'est pourquoi je ramentoie à mon mari le rang qu'il y doit tenir; et comme M. de Rohan y a fait la planche, qu'il n'en doit rien relâcher mais plutôt en demander plus que moins, en cela et toute autre chose. Je m'assure qu'il vous y servira avec soin et affection.

Je le fais aussi un petit souvenir de la méchanceté de Carmen le conseiller (2), afin qu'il s'en venge, et lui remets devant les yeux la promesse qu'il fit à la bonne Princesse devant les quatre sœurs, témoins suffisans pour le convaincre, de se mêler de nos affaires communes et les prendre à cœur. Je vous supplie, mandez moi, quand vous écrivez à Messieurs les Etats, en quels termes vous leur écrivez : si vous y mettez Seigneuries ou Excellences, et comme l'on fait sa suscription et comme vous mettez au bas de la lettre. Je ne demande pas cela écrit de votre main, ce vous seroit une trop grande corvée. Je ne pense pas aussi leur écrire, mais, si l'occasion s'en offroit, ne savoir pas ce que je vous demande m'en empêcheroit. Que je sache aussi, s'il vous plait, si vous leur écrirez, et à messrs nos frères. Mon monsieur ne me mande point s'il ira en Hollande; je le vous demande.

Je crois, ma chère Madame, qu'il vous donnera une commission, car je lui ai envoyé le mémoire de ce qu'il faut faire faire à Mme Galopin (3) pour mon petit Poupa, qui est si fort qu'il ne veut plus demeurer dans son maillot. Je m'assure que si vous le voyiez que vous le trouveriez plus beau que vous n'avez jugé qu'il seroit, quoi que vous en ayez toujours eu bonne opinion. Il devient si gras que je crains qu'il soit de ces petits monstres que vous n'aimez point. Il

(1) Henri de la Trémoille accompagnait son oncle, M. de Bouillon, chargé de demander en mariage la princesse royale pour le jeune Electeur palatin, son neveu.

(2) Ce qui suit se rapporte aux Provinces-Unies.

(3) Il a été retrouvé un mémoire de cette modiste de Paris, montant à 115 livres 3 sous, que Madame de la Trémoille avait payés le 1er février précédent.

n'y a encore rien de trop, mais le changement que j'y vois depuis peu de temps me fait craindre que cela arrive (4). Je vous ramentoie encore son chapeau.

Je n'ai point trouvé de lettre pour M. Louis; je crois qu'il n'est encore à Metz. Froment mande que vous avez eu de son baume, et qu'il est excellent; que je sache si cela est vrai, s'il vous plait. J'ai dit à Mlle Dosquerque (5) ce que vous me mandiez, qui trouve que vous avez trop de considération. Elle faisoit conscience de vous faire donner congé à Denise, mais je vois bien qu'elle sera bien aise que sa fille en puisse prendre une. On tâchera de la bien choisir ici, et qu'elle soit bonne fille et puisse faire le service de trois, à quoi Mlle Dosquerque ne fait nulle difficulté. Je lui ai dit votre malentendu avec cette dame. Elle en est extrêmement marrie et craint que vous ne perdiez au change, et se soumet à des choses qui sont hors d'œuvre; c'est pourquoi je ne le vous représenterai point. Je plains bien mad^lle^ votre fille d'une si longue veille pour avoir eu si peu de plaisir. Ouilyé (6) mande qui faisoit le ballet, et que l'on vous y avoit fort priée. Le dépit que l'on a voulu faire à la compagnie témoigne bien que les princes du sang sont toujours bien mal auprès de la Reine. J'avois cru leur appointement fait; ils font grand plaisir à la maison de Guise d'y être ainsi brouillés, j'en suis bien marrie. Je voudrois bien savoir si madame de Guise (7) est fort grosse et incommodée. Je ne sais s'il vous sera souvenu Dentisenty (8). C'est un vrai coq à l'âne que ma lettre; sans tâcher de la corriger, je m'en vais finir. Adieu mon cœur, ma très chere Madame, je suis votre servante très fidèle.

A Sedan, ce 5 de mars 1612.

(4) Elle lui avait écrit le 14 novembre précédent : « Mon petit garçon se porte fort bien... Son visage lui fait beaucoup d'honneur, car il l'a plus gros à proportion que non le corps, qui est toujours menu. Il a de bonnes petites jambes. Il a aussi le teint fort paré, sans aucune élevure, mais je le trouve un peu pâle en dormant. Quand il a été remué c'est un bel enfant, car il a pris de la couleur.
« J'ai cru vous devoir rendre un compte exact de l'état où il est sachant combien vous désirez sa conservation, et aussi que vous avez quelque droit particulier sur lui, puisque sans votre secours et assistance je ne crois pas qu'il seroit au monde. En tant que Dieu le conservera mon plus grand soin, mon cœur, sera de lui ramentevoir le service et l'obéissance qu'il vous doit et l'obliger à vous en rendre autant qu'à moi même. »

(5) Gouvernante, je crois, de Mademoiselle de Bouillon.

(6) Gouvernante de Mademoiselle de la Trémoille.

(7) La veuve du duc de Montpensier, remariée au duc de Guise.

(8) *Sic.*

17. — *De Sedan, 29 juillet* 1613.

Projet de voyage au Palatinat et espoir qu'elle y viendra aussi — Robes à faire faire et autres dépenses pour elle et les siens. — Nouvelles de Hollande et de Frédéric de la Trémoille. — Recommandations en faveur de plusieurs personnes. — Etat de sa santé.

Chère Madame, je languis bien en attendant que vous me disiez quand j'aurai l'honneur de vous voir. J'espérois bien l'apprendre par vos dernières, qui ne me contentent pas jusque là, mais je la suis bien toutefois de voir que vous êtes résolue de me le faire recevoir. Pour le voyage d'Allemagne, mon cœur, il semble que vous y concluez du tout aussi. J'ay vu que d'autre fois que c'étoit moi qui vous y conviois, mais ce coup ci, si vous ne m'aidez à m'y résoudre, je balance fort; non que je ne voie que nous devons rendre ce devoir, mais ma santé ne se rend point bien bonne. Depuis trois ou quatre jours je me ressens de mon fâcheux mal, qui me donne un tel chagrin que j'ai toujours la larme aux yeux. Je vous envoie des lettres de la bonne princesse qui vous convieront encore de l'aller voir, et vous en prie même de la part de monsieur son fils et de madame sa belle fille (1). Elle m'en convie aussi fort, de façon, mon cœur, que toutes choses nous y obligent. Mon monsieur m'en parle bien comme l'approuvant, mais non encore assez ouvertement pour me donner le courage d'y bien penser. Je ne laisserai de lui dire à peu près ce qu'il me semble qu'il faut faire faire, et puis il ordonnera du tout ce qu'il lui plaira.

Vous ne me parlez d'autre dépense que d'habiller nos filles, mais j'y en trouve bien d'autres pour moi : il faut que j'aie aussi des robes, et de cela je vous supplie d'en donner votre avis. Le mien est de ne porter que des robes à l'Italienne, pour être plus à mon aise, car de m'aller gêner, c'est à quoi je ne veux point entendre. De me pouvoir passer de deux ou trois que j'ai, c'est ce qui ne se peut pas, mais si vous trouvez que si, je m'y accorde volontiers. Pensez y donc et vous m'obligerez fort, comme aussi pour votre nièce, qui n'a rien du tout qu'une robe. Je crois que quand mon monsieur sera résolu que le voyage se fasse, qu'il faudra que le tailleur qui

(1) La princesse d'Angleterre Elisabeth Stuart.

nous doit habiller vienne jusqu'ici. D'autre dépense, c'est pour mes pages et laquais, qu'il faut qui soient bien mis. Mon monsieur en ordonnera, s'il lui plait. Il me faut aussi des harnois de velours pour ma litière et une housse. Je ne sais s'il en faut pour le carosse, vous le saurez bien mieux que moi. Pour des chariots, Janoteau ne nous manquera pas, mais je crois qu'il nous faut des couvertes qui soient honnêtes. Vous y penserez aussi, s'il vous plaît. Il nous faudra aussi quelques belles dentelles pour des rabats, et à votre nièce. Que tout cela se fasse à peu de frais, je ne l'estime pas; c'est à mon monsieur à voir si ses affaires lui permettent de me donner de quoi les faire. Il me faudra aussi donner une robe à mes femmes, pour les accommoder un petit. Tout cela ira bien loin; mais cependant ce voyage se doit, pour force raisons, et surtout puisque l'on nous en prie, et avec grande affection comme vous voirez par vos lettres, que je n'oublierai pas a vous envoyer comme je fis l'autre jour celle de M. Louis. Je vous en demande mille pardons.

Je ne vous dis pas aussi comme Madame ma belle mère m'écrit que la princesse lui fit promettre de se trouver à la prochaine foire de Francfort, comme aussi à Mme la comtesse de Nassau (2). Mon frère le prince Henri s'y doit trouver aussi; et qu'oyant dire que vous et moi ferons le voyage, qu'elle desire fort de savoir le temps, afin qu'elle prit ses mesures là dessus. Je lui réponds que ce ne peut nullement être pour la foire et que je ne lui en peux dire le temps, bien l'assurer de l'extrême desir que j'en ai, mais que je crois que la résolution ne s'en prendra que quand vous serez ici. Le Sr Swertz (3) m'écrit qu'il est du tout nécessaire qu'il ait copie authentique du compromis par lequel il paroit que M. le prince d'Orange a remis son différent en l'arbitrage de Messieurs les Etats. Je crois qu'il n'y en a pas; cependant je lui ai mandé que je le saurai de vous et que je vous supplierai de lui envoyer s'il y en a un. Je ne sais si l'on pense à cette affaire; elle le mérite bien, et que nous envoyons quelqu'un sur les lieux. Je vous supplie, parlez en à mon monsieur. Pour la fin de ma lettre, je garde à vous parler de ce qui vous est de plus cher (4). Je vous assurerai qu'il se porte fort bien, Dieu merci, et qu'il a une extrême envie de vous voir, comme

(2) S'il s'agit du comte Louis, sa femme est Anne-Marie de Hesse.
(3) Fondé de pouvoirs de Madame de Bouillon et de ses sœurs à la Haye.
(4) Frédéric de la Trémoille, qui étudiait a l'académie de Sedan.

aussi toute la petite marmaille. Dieu veuille qu'ils aient bientôt cet honneur, que je chéris comme ma vie. Mon cœur, c'est votre servante très fidèle et obéissante. Adieu.

Chère Madame, Bonne vient de me dire que le temps de servir son quartier (5) approche. Je vous supplie donc de vous souvenir de lui, afin qu'il puisse être exempté et ne laisser de toucher ses gages, comme vous a promis M. de Loménie. Je vous donne toujours de la peine et vous en avez tant que je ne devrois point y ajouter, mais vous êtes si bonne que cela m'en donne la liberté. Je vous rends très humble grâce des assurances que vous me donnez d'avoir soin avec affection des affaires de Mme de Chelandre (6). Je commence à me baigner demain. J'ai pris encore aujourd'hui de la casse, mais elle ne m'a point guéri comme je l'espérois; je ne sais si les bains sont bons pour mon mal. Je prie Dieu de vous donner un heureux succès en la vérification de la traite. Je n'ai point eu de lettre de M. de la Mote; je ne sais s'il a reçu la mienne.

A Sedan, ce 29 de juillet 1613, ce lundi.

18. — *De Sedan,* 8 *juillet* 1614.

Excuses d'écrire en hâte. — Craintes au sujet des troubles provoqués par les exigences du prince de Condé. — Conversation avec M. de Saint-Germain.

Chère Madame, depuis vous avoir écrit, hier après dîner, j'ai reçu trois de vos chères lettres : deux par M. de Saint Germain et une par Le Gripet, qui arriva hier au soir après souper, comme nous nous retirions en notre chambre. Mon monsieur, qui est là bas au corps de garde, me vient demander qu'il le va redépêcher, de façon que tout à la hate je vous ferai ce mot pour vous dire que je n'ai point encore entretenu M. de Saint Germain, mais que, lorsque je le ferai, sera avec la liberté que vous me conviez de prendre; ce que je ferai fort aisément, car j'ai une fort bonne opinion de lui et crois lui avoir de grandes obligations que je n'oublierai jamais. Le

(5) Comme apothicaire du roi.
(6) L'une des dames de la duchesse de Bouillon.

Gripet (1) nous a bien étonnés, nous assurant que le Roi et la Roine étoient partis : c'est un precipité promptement que nous craignons, accompagné de conseils bien violens. Le désir de mon monsieur seroit d'être près de mons^r le Prince (2), pour le porter à accepter les offres raisonnables que l'on lui fait ; mais les choses sont en état qu'il n'y a plus moyen de l'aller trouver, car devant qu'il y soit il les aura acceptées ou refusées. Si ce dernier, sera bien contre l'avis de mon cher monsieur, qui n'est nullement averti de son dessein ni consentant à ce qu'il fera de mal, je vous assure, car je ne l'ai jamais vu plus porté au bien qu'il est, Dieu merci, car il sacrifieroit volontiers sa vie pour faire un bon service au Roi, à la Reine, et pour empêcher l'état de ruine. Mais il le voit en un si périlleux état qu'il dit qu'il faut que le remède en vienne de Dieu seul, car il voit bien que ceux qui gouvernent veulent porter les choses aux extrêmes. Dieu par sa bonté veuille avoir pitié de nous !

Mon monsieur s'est levé dès quatre heures au matin et m'a dit qu'il alloit prendre conseil de M. de Saint Germain de ce qu'il se pouvoit faire de mieux. Je ne l'ai point vu depuis, c'est pourquoi je ne puis pas vous dire grand chose, sinon qu'il ne jugeoit pas devoir partir encore. Je m'étonne qu'il n'y a eu nulle opposition au partement du roi ; cela fait croire qu'il y a grand changement aux esprits. Le Gripet vous dira toutes nouvelles. Adieu mon cœur, ma chère Madame, que j'aime plus que ma vie, je suis votre très humble servante.

J'ai vu les lettres que vous m'avez envoyées. Mon monsieur les a lues aussi mais ne m'a rien dit ; par M. de Saint Germain je vous en dirai davantage.

A Sedan, ce mardi à dix heures au matin, ce 8 juillet 1614.

19. — *De Lanquais*, 1er *mai* 1615.

Détails sur son voyage, notamment sur son passage à Castillon. Elle se félicite de ce que son mari l'ait acheté. — Beauté et puissance des

(1) Laquais du duc de Bouillon.
(2) Commencement des troubles qui aboutirent à la conférence de Loudun, en Poitou.

églises protestantes de la contrée. Grande fatigue causée par ses affaires et ennui d'être éloignée de ses enfants.

Chère Madame, je vous ai écrit de Castillon (1) mais bien à la hâte, y voyant force compagnie, et d'ici ce ne sera guère moins, y ayant force affaires; mais si vous y entretiendrai-je un petit plus, et vous dirai comme j'ai fait ce petit voyage bien heureusement, Dieu merci, et par eau et par terre. En y allant ce fut en bateau, de Bergerac; mais vous aurez su cela de monsieur votre fils, qui me fit l'honneur de m'y mener. En revenant, j'ai passé à Sainte-Foy, où l'on m'a fait bonne chère. M. le comte de Gurson (2) a été si honnête que de m'avoir accompagné jusque là. Il m'a vue deux fois à Castillon, et moi j'ai été voir madame la comtesse sa femme, qui étoit en couche. La plus grande marque de grandeur que j'y ai trouvée, c'est que l'on nomme son fils Gaston Monsieur. Il est bien d'une bonne maison, mais je crois qu'à la cour il n'en tient pas rang pour cela; je vous prie de me le mander. Il n'a pas oublié à se mettre sur vos louanges et à me dire qu'il vous croit une fort habile femme. Je crois que si vous avez parlé à lui que vous n'êtes pas à savoir l'incommodité que l'on y a, comme aussi avec Mme de La Case (3), qui est une très honnête femme et que j'aime bien, mais M. le comte de Gurson est encore plus sourd qu'elle, qui vous honore fort.

Et moi je vous dirai, mon cœur, force bien de Castillon, car sont les meilleures gens du monde. Ils pleuroient tous quand je les ai laissés, et n'est pas croyable la joie qu'ils eurent de me voir. Je n'ai plus de regret à cette acquisition, car l'on y adore mon monsieur. J'ai reçu tant de témoignages de bonne volonté de tous ceux de la Religion qui sont nos voisins que j'en demeure fort contente, et voudrois que mons^r votre fils eut pris le loisir de les voir; ils l'eussent fort desiré. Il eut vu de belles églises à Clérac, à Tonneins. J'ai vu M. de Primerose de la part de celle de Bordeaux (4), où il y en a une belle, mais toujours en appréhension d'être oppressée, car nous y sommes les plus foibles. Depuis peu l'on les y a mal traités. Les plaintes en sont à la cour; je ne sais si elles y seront bien ve-

(1) En Périgord, sur la Dordogne.
(2) Frédéric de Foix, marié à Charlotte de Caumont.
(3) Judith de Montberon, femme de Jacques de Pons, marquis de la Case.
(4) Dont il était ministre.

nues, mais pour ces autres lieux que je vous nomme nous y sommes bien puissans. Je crois même qu'il n'y a pas de papistes, ni à Sainte Foy aussi, d'où je vins coucher ici hier et y arrivai de bonne heure; mais malheur en voulut à mon chariot, qui n'arriva qu'à minuit, de façon que je ne me couchai de belle heure.

Dieu me fait une grande grâce, ma chère Madame, de me donner de la santé, car il me faut bien faire une autre vie qu'à Sédan, où je n'ai pas une petite envie de me revoir. Certes, ma chère Madame, je commence à trouver mon éloignement insupportable, car je me vois dans le mois de mai sans que mon monsieur me limite le temps de mon retour. Lorsque je le laissai, il ne m'avoit prescrit ma demeure que jusque au mois de mars et m'avoit donné toute permission de m'en pouvoir aller sans attendre de commandement; cependant je n'y puis pas penser que cela ne soit. Je vous réclame donc à mon secours, mon cœur, afin que je le puisse recevoir et savoir combien durera encore le tourment d'être éloignée de lui et de mes chers enfans, de qui il me mande tant de bien. Cela augmente encore le désir de les voir; Dieu veuille que ce puisse être bientôt, et que j'embrasse aussi ma chère Madame, qui aura eu un grand contentement, auquel j'ai bien participé, que de voir mons^r son fils. Il me tarde de savoir de vos nouvelles qui m'apprennent son arrivée et que votre grande affaire soit du tout terminée. Quand ce sera selon mes souhaits, mon cœur, vous n'en appellerez point, je m'assure, car je vous aime plus que moi-même et suis votre très humble servante et obéissante.

A Lanquais, ce 1er de mai 1615.

(*Suite.*)

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DU COLLÉGE DE GUYENNE

PAR ERNEST GAULLIEUR

C'est plaisir de voir paraître de temps en temps quelqu'une de ces œuvres d'érudition et de critique, qui restituent avec fraîcheur

et nouveauté, par l'emploi de documents puisés aux sources, une page importante du passé. C'est le cas pour l'*Histoire du Collége de Guyenne,* qui touche par tant de côtés à l'histoire de la Renaissance dans une des plus illustres provinces de l'ancienne monarchie. Personne n'était mieux placé que M. Gaullieur, archiviste de la ville de Bordeaux, pour évoquer tout un monde de souvenirs qu'il n'est pas superflu de rappeler au temps présent.

Aussi loin qu'il est possible de remonter dans l'histoire de Bordeaux, on y trouve des écoles, qui éclipsent un moment celles si célèbres de Lyon, Marseille, Narbonne, Toulouse. L'école du poëte Ausone jeta le plus grand éclat au IVe siècle. Le torrent de l'invasion barbare vient tout submerger au siècle suivant. Charlemagne essaye en vain de restaurer l'antique édifice de la civilisation approprié aux temps nouveaux : effort aussi glorieux qu'impuissant ! Les ténèbres du moyen âge se répandent partout, éclairées çà et là des faibles lueurs qui sortent des écoles monastiques. Le XVe siècle voit poindre l'aube d'un jour meilleur coïncidant avec le réveil des études de médecine et de droit. En 1441, pendant les derniers temps de la domination anglaise, est fondée l'université de Bordeaux, qui trouvera son complément dans le collége des Arts, lequel transformé au courant de la Renaissance, devient en 1533 le collége de Guyenne.

Le commentateur d'Ausone et de Sidoine Apollinaire, Elie Vinet, un des plus illustres directeurs de cet établissement dans la seconde moitié du XVIe siècle, en avait écrit l'histoire, malheureusement perdue pour nous. C'est assez dire ce qu'il a fallu de patience et de savoir à M. Gaullieur pour recomposer les annales de la docte maison, qui n'intéressent pas seulement l'histoire locale, mais celle de l'esprit humain dans une de ces époques fécondes et créatrices où les générations qui s'élèvent semblent animées d'un esprit nouveau. Ce que fut à Paris le collége de Sainte-Barbe, dont M. Jules Quicherat nous a si bien retracé les destinées, le collége de Guyenne le fut à Bordeaux. Ce n'est pas une de ses moindres gloires d'avoir eu pour élève Michel Montaigne, qui s'en est souvenu dans ses *Essais :* « Le bonhomme, dit-il, en parlant de son père, m'envoya, environ mes six ans au collége de Guyenne, *très-florissant pour lors et le meilleur de France,* et là il n'est possible de rien adjouter au soing qu'il eut, et à me choisir des précepteurs de chambre suffisants, et à toutes les autres circonstances de ma nourriture en laquelle il réserva plusieurs façons particulières contre l'usage des colléges. » Plus tard, en sa qualité de maire de Bordeaux, Montaigne aimait à visiter l'institution dans laquelle s'était écoulée une partie de son

enfance. Plus d'une fois on vit l'ami de la Boëtie se diriger gravement vers la grande porte qu'il avait si souvent franchie comme écolier au milieu des joyeux ébats de ses condisciples. Le philosophe, nourri de la plus pure substance de l'antiquité, allait rendre visite au vieux principal Elie Vinet, dont il admirait la sage direction.

Ce fut aussi un élève du collége de Guyenne que ce Joseph Scaliger, dont le savoir surpassa celui des hommes de son temps. Son père, Jules César de Lescale, dont la renommée scientifique et littéraire était alors à son apogée, suivait ses progrès avec la plus vive sollicitude. « Vos enfants, lui écrivait un de leurs précepteurs, profitent grandement, *desquels Joseph est la fleur.* » Joseph, écrivait un autre, sera homme scavant sur tout. Il n'oyt rien de moi qu'il ne le comprenne incontinent. »

Elie Vinet avait eu dans sa tâche de doctes précurseurs, Tartas, le fondateur du collége, et après lui Gouvéa, Gélida. Le nom de Claude Budin en rappelle un autre, celui du pieux Mathurin Cordier qui, après avoir guidé les premiers pas de Calvin dans les humanités, et déposé plus d'un germe fécond aux colléges de Lisieux, de La Marche et de Sainte-Barbe, sur la vieille montagne de Sainte-Geneviève, était venu chercher asile à Bordeaux contre les persécutions qui suivirent les fameux Placards contre la messe, et provoquèrent ainsi le beau livre de l'*Institutio Christiana.* M. Gaullieur retrace avec charme le séjour de cet homme excellent, qui ne fit que passer à Bordeaux, et surtout celui de Claude Budin qui devait y mourir. Le chapitre consacré à ce dernier est de la touche la plus heureuse.

C'est un beau moment dans le réveil des lettres classiques que celui qui réunit dans un même collége des hommes tels que les deux Gouvéa, Grouchy, Jacques de Teyve, Guillaume de Guérente, Junius Rabérius, Claude Budin, Jehan Binet, auxquels vont bientôt s'adjoindre le Saintongeois Elie Vinet, et l'Ecossais Georges Buchanan, un humaniste doublé d'un poëte. « Aujourd'hui, écrit Britannus, la gloire de l'Aquitaine resplendit parmi les autres nations; aujourd'hui cette ville s'illustre dans l'étude de la langue, de la littérature, et des chefs-d'œuvre oratoires de tous les peuples. Bordeaux a compris enfin que, grâce à l'influence exercée par la culture des lettres, les mœurs seront bientôt ici plus douces et plus policées. Que dis-je? bientôt.... Déjà les intelligences se développent, et les études, dont le niveau s'élève, s'accroissent et se multiplient. Ces résultats sont dus au mérite tout particulier du principal André de Gouvéa, dont le savoir égale la modestie et la gravité. » Ancien principal du collége

de Sainte-Barbe, Gouvéa fut aussi le fondateur du collége de Coimbre en Portugal, et chacun des pas de ce savant homme semble marqué par une institution utile.

En ces beaux jours du collége de Bordeaux un souffle de renaissance chrétienne vient se mêler à la renaissance littéraire. Le nombre des élèves ne cesse d'augmenter; on n'en compte pas moins de deux mille cinq cents. « Quelques-uns d'entre eux entendaient chaque soir à la veillée, leurs parents lire la Bible ou les écrits des réformateurs, et rapportaient à leurs camarades ce qu'ils avaient appris. Ils n'ignoraient pas que certains de leurs professeurs, comme André Zébédée, Grouchy, Claude Budin, Mathurin Cordier et Buchanan, penchaient ouvertement pour la doctrine des novateurs. » Le spectacle des premières persécutions, la constance et la sérénité des martyrs, ajoutaient encore à la vivacité de ces impressions de l'adolescence qui préparent les convictions réfléchies de l'âge mûr.

Comme Toulouse, Bordeaux eut de bonne heure ses témoins : Aymon de la Voye fut un des premiers confesseurs de la Réforme. Tout brisé par la torture, au moyen de laquelle on espérait l'amener à dénoncer ses frères, il ne laissa échapper que ces mots : « *Tous ceux qui font la volonté de Dieu sont mes compagnons.* » Il fut brûlé, le 26 août 1542, sur une place voisine du collége. Le lendemain, on trouvait sur le poteau, auquel avait été attaché le jeune évangéliste, une inscription qui exaltait ses vertus et flétrissait ses bourreaux. Plusieurs écoliers furent arrêtés à cette occasion. Un des serviteurs du collége fut passé par les verges, et l'affaire en resta là, par crainte sans doute du scandale; mais à Bordeaux comme à Paris, le sang des martyrs était une semence nouvelle. On le vit, hélas ! à la Saint-Barthélemy, qui ne compta que trop de victimes sur les bords de la Gironde. Nous le saurons mieux encore, lorsque M. Gaullieur nous donnera le livre qu'il prépare sur la Réformation à Bordeaux et dans le pays de Guyenne.

Remercions-le cependant de nous avoir offert les prémices de ses savantes études dans ce beau volume imprimé avec luxe, qui fait grand honneur aux presses bordelaises de Gounouilhou. Quiconque voudra étudier l'instruction publique aux trois derniers siècles, dans un de ses plus illustres foyers, à travers toutes les vicissitudes qu'il a subies jusqu'à nos jours, lira cet ouvrage avec fruit. Il a sa place marquée à côté du livre de M. Quicherat, et de l'excellente biographie de Jean Sturm, ce grand éducateur de la Renaissance, due à la plume de M. Ch. Schmidt. Il nous montre ce que pouvait l'initiative d'une cité, d'un municipe, dans une de ces institutions

qui sont la gloire d'une province, et dont l'influence s'étend bien au delà des frontières qui semblent en marquer la limite. La décentralisation, mot si souvent répété, si peu compris de nos jours, trouve son meilleur commentaire dans *l'Histoire du Collége de Guyenne.* J. B.

SYNODE DE LA ROCHELLE

—

LES TROIS COPIES DE LA CONFESSION DE FOI

Au Synode national, tenu à La Rochelle en 1571, il fut décidé que trois copies de la Confession de foi devaient être faites avec soin sur parchemin et gardées à La Rochelle, en Béarn et à Genève, après avoir reçu les signatures des députés des provinces, de la reine de Navarre, des princes et seigneurs présents au Synode.

Cette décision fut exécutée le 12 avril, lendemain de la clôture des délibérations.

Il y avait intérêt à retrouver ces copies. Mes recherches et celles de mes amis ont été sans succès pour ce qui regarde le Béarn. Quant à La Rochelle, nous ne sommes guère plus avancés. Cependant, M. L. de Richemond a bien voulu me fournir une note; de laquelle résultent les trois faits suivants : 1° Les archives du Consistoire de La Rochelle possèdent seulement un exemplaire *imprimé* de la Confession de foi destiné, jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes, à recevoir les signatures des ministres, professeurs, anciens et diacres au moment de leur installation; 2° la bibliothèque de la ville a un *fac-simile* sur parchemin de l'exemplaire conservé à Genève, *fac-simile* collationné avec l'original et certifié conforme par l'archiviste de Genève; 3° M. Benjamin Fillon de Fontenay-le-Comte a vu le manuscrit synodal dans les papiers d'une famille aujourd'hui catholique, qui n'a pas voulu se dessaisir d'une pièce qui lui est venue avec les papiers de ses ancêtres et qui, à défaut de valeur religieuse, a pour elle l'intérêt des souvenirs. Cet exemplaire ne se distinguerait de celui de Genève que par des différences légères dans la disposition des signatures.

La copie authentique envoyée à Genève existe en bon état, comme on le sait. Elle a été récemment publiée en reproduction photographique par les soins de M. Ed. Delessert; on la trouve chez M. Grassart, éditeur. En voici la description :

Sur une feuille de parchemin de cinquante-six centimètres de haut sur quarante-quatre centimètres de large, et d'un seul côté de la feuille, la Confession de foi se présente écrite en beaux caractères sur trois colonnes, dont la première contient les articles 1 à 13, la seconde les articles 14 à 27 et la troisième les articles 28 à 40.

Au dessous en cinq longues lignes, on lit la déclaration suivante :

« Ceste confession arrestée au premier Synode national tenu à Paris le dix-neufviesme may mil cinq cent cinquante neuf regnant lors Henry deuxiesme et depuis portée à Charles neufiesme par la grâce de Dieu Roy de France à Poissy l'an mil cinq cents soixante et un. Apres avoir esté leue au Synode national assemblé à la Rochelle, il a esté declaré par led. Synode representant toutes les Eglises de ce Royaume que toutes lesd. eglises francoises approuvent et ratifient la sus escripte confession en tous ses chefs et articles comme estant entièrement fondée sur la pure et expresse parole de Dieu, et en témoignage de ce consentement lad. Confession de foy a este signee par les ministres et anciens deputés des provinces de ce royaume au nom des dictes eglises. et furent presents au d. Synode tenu à la Rochelle, Janne, par la grace de Dieu Royne de Navarre, haut et puissant prince Henry prince de Navarre, Henry de Bourbon prince de Condé, tres illustre prince Loys conte de Nassau, Messire Gaspard Conte Colligny amiral de France et plusieurs seigneurs gentilhommes et autres personnes ; fait à la Rochelle le douziesme avril l'an de grace mil cinq cents soixante et onze. »

La Confession de foi des Eglises réformées de France, rédigée et acceptée d'une voix unanime au Synode tenu à Paris, du 25 au 29 mai 1559, reçut le nom de Confession de La Rochelle, parce qu'elle fut ramenée à un texte authentique et uniforme dans le VIIe Synode national, tenu à La Rochelle, du 2 au 11 avril 1571.

Elle avait été présentée au nom des Eglises à Charles IX, à Poissy, en 1561.

Trois copies sur parchemin en furent faites, et signées le 12 avril 1571, après la clôture du Synode de La Rochelle. La première copie fut gardée en la ville de La Rochelle, la seconde en Béarn, et la troisième envoyée à Genève. C'est cette dernière qui est actuellement reproduite par la photographie.

La moitié inférieure de la page est occupée par les signatures, les cinq premières signatures au-dessous à gauche et en colonne, les noms de Théodore de Bèze jusqu'à Dumont vers le bas et au milieu les six noms suivants, tout à droite les noms de Bertense, Pontemer et Perochon ; enfin tout en bas, Delestang et de la Rocheraye.

Nous transcrivons les signatures dans leur ordre avec quelques annotations explicatives :

JEHANNE (*Jeanne d'Albret, reine de Navarre.*)
HENRY (*Henri de Navarre, plus tard Henri IV.*)
HENRY DE BOURBON (*Prince de Condé.*)
LOUIS DE NASSAU (*frère de Guillaume d'Orange.*)
CHASTILLON (*Gaspard de Coligny, amiral de France.*)
THEODORE DE BESZE, eleu pour conduire l'action du Synode.
N. DES GALLARS. (*Nicolas des Gallars avait été Modérateur du Synode de* 1562.)
CHANDIEU, pour le Lionnois et Bourgoigne (*Modérateur du Synode de* 1565.)
JEAN LYEVIN, pour l'Isle de France et la Picardie.
LE MACHON, pour Touraine, Anjou, le Mayne et Vendosmois.
DELESCOURRE, pour la Normandie.
PAYAN, pour le Languedoc bas. (*Peut-être Paran.*)
CH. DU MOULIN, pour Poictou (*ou C. T. au lieu de Ch.*).
GUILLEMOT, pour le Poictou.
LOYSEAU, pour Bre^ne^ (*Bretagne.*)
DIGUE (?) DE BARGEMON, pour Perigort et Lymosin.
ARNAUD BANC, dit LA SOURCE, pour le Quercy, Rouergue, etc.
ODET DE NORT, député pour les Eglises de Xanctonge (*fut Modérateur du Synode de* 1581.)
DESOUCHES, pour Orléans et Berry.
MORANGES, pour l'Auvergne, etc.
DUMONT, pour Angoumois.
RAYMOND, ancien.
MONTTARY, ancien.
ROUSSEAU, Diacre de Nyort.
LESTIENE (?) ancien.
LA BORDE, diacre.
GUARTIN, diacre.
BERTENSE, ancien, pour Quercy et Rouergue.
PONTEMER, ancien et député d'Angoulmois.
PEROCHON, ancien pour Xaintgne.
DELESTANG, Secrétaire esleu. (*Aymon indique par erreur Des Gallars comme secrétaire au lieu de Delestang.*)
DE LA ROCHERAYE, Secrétaire eleu.

CH.-L. FROSSARD, *Archiviste du Synode de* 1872.

CHRONIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE

JANVIER-MARS 1874.

Le don de Madame veuve Lombard, déjà annoncé à nos lecteurs (séance du 25 nov. 1873), augmente la Bibliothèque d'environ trois cents volumes anciens et modernes, presque tous de théologie. Très-occupé des rapports et des différences qui existent entre la communion romaine et la nôtre, le savant possesseur de ces ouvrages avait joint à ses livres protestants, français, anglais et allemands, un nombre assez considérable de manuels de piété, de liturgies, de catéchismes, d'interprétations de la Bible et de versions catholiques. Ne pouvant donner ici le catalogue de toute la collection, nous nous contenterons de signaler : Le *Nouveau Testament grec-latin* de *Montanus;* Plantin, Anvers, 1583. — Les *Provinciales* en français, latin, espagnol et italien; Cologne, 1684. — *Ellies Du Pin, Traité de la Doctrine chrétienne orthodoxe,* Paris, 1709; *Godeau, Paraphrases des Epitres,* Paris, 1641, et *Version expliquée du N. T.*, Paris, 1648. — *Hor. Tursellani Historiarum Epitome,* Utrecht, 1710. — Le *Dictionnaire de Bayle,* 3e éd., Rotterdam, 1715, 3 vol. in-folio. — *Abrégé historique de la Se Bible par demandes et réponses en françois et en anglois,* par le Rév. *Michel Nollet,* lecteur à la chapelle roiale françoise du palais de St James, Londres, 1752. (Nollet ne figure pas, que nous sachions, dans la *France Protestante.*) — Plusieurs traités de théologie anglaise ainsi que les *Sermons* de *Haggitt* et d'*Alison.* La revue allemande *Theologische Studien und Kritiken,* Hambourg, 1829-1831; le *Geistchlicher Liederschatz,* Berlin, 1831, et le *N. Testament* grec et latin de *Van Ess,* Tubingue, 1827. — *Pluquet, Dictionnaire des Hérésies,* et l'*Harmonie des Cultes Catholique, Protestant et Mosaïque avec les constitutions de l'Empire français par M... jurisconsulte,* Paris, 1808.

La Bibliothèque a reçu encore pendant le trimestre :

De M. Chabrière-Arlès, de Lyon, à l'occasion d'une vente de livres rares faite dans cette ville à la fin de l'année 1873, les ouvrages suivants : *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France* (par le marquis d'Aubais), 3 vol. in-4o, Paris, 1759; *Histoire des guerres excitées dans le comté Venaissin et dans les environs par les calvinistes du XVIe siècle;* Carpentras, 1782, 2 vol. in-12. La *Vie de Co-*

ligny, nouvelle éd., publiée avec des remarques par *Dassdorf*, Dresde, 1783, in-8°. *Lettre de Mgr Le Camus, Evêque et Prince de Grenoble aux Curez de son Diocèse, touchant la conduite qu'ils doivent tenir à l'égard des nouveaux Convertis;* Lyon, 1687, in-12. *Discours prononcé dans le Temple d'Orange le jour qu'il a été changé en Eglise par la Bénédiction de Mgr l'Evêque*, par le R.P. *Fornier*, Orange, 1732, in-12. *Lettre de M*** à M. l'Evêque du Puy au sujet de son instruction pastorale sur l'hérésie;* en France, 1746, in-12.

De M. Rod. Reuss, de Strasbourg, trois de ses travaux : Les *Mémoires d'un commis-négociant strasbourgeois au XVIe siècle*, Mulhouse, 1872. La *Destruction du Protestantisme en Bohême*, Strasbourg, 1867. Les *Statuts de l'ancienne Université de Strasbourg*, Mulhouse, 1873.

De M. Revilliod, de Genève, la réimpression faite par ses soins de *Abraham sacrifiant, tragédie françoise par Théodore de Besze.*

De M. le pasteur Eschenauer, à Paris, son dernier ouvrage : *La morale universelle*, Paris, 1874, in-8°, et un *Recueil sur le Procès du sieur Roux et de la dame Roubel de Nîmes*, 1756 et 1774 (mariage des Protestants) accompagné d'une lettre explicative destinée au *Bulletin*.

De M. Louis de Richemond : *Le Siége de la Rochelle, journal contemporain*, publié d'après un manuscrit, La Rochelle, Paris, 1872. *Documents historiques inédits sur le Dép. de la Charente-Inférieure*, publiés par L. de Richemond, archiviste du Départ.; Paris, 1874. *Choix de Pièces lues aux Séances de l'Académie de la Rochelle*, 1855, 1863 et 1868; nous y remarquons, à notre point de vue spécial, un Rapport sur un ouvrage hollandais de M. Kindermann, intitulé : *La Rochelle en* 1627, par M. Meyer fils; une *Notice sur la Bibliothèque de la Rochelle*, par M. Delayant, et des Notes du même pour servir à l'histoire de l'instruction publique à La Rochelle.

De M. Paul Marchegay ses *Recherches sur les Poésies de Mlles de Rohan-Soubise;* les Roches-Baritaud, 1874. Les *Opuscula Hebræa, Græca, Latina, Gallica d'Anne-Marie Schurmann;* 1648, in-12, et un précieux volume : *Tombeau de très-haute, très-illustre et vertueuse princesse Catherine de Rohan, Duchesse des Deux-Ponts*, Paris, Jean Janon, 1609, in-4°. C'est un recueil formé et dédié à la duchesse de Rohan, par La Ferté.

De M. E. Roussy : *Les Pseaumes de David mis en vers par F. Rivasson;* Lewarde, 1715.

De M. Aubry, libraire à Paris : *Mémoire politico-critique où l'on examine s'il est de l'intérêt de l'Eglise et de l'Etat d'établir pour le*

Protestans une nouvelle forme de se marier (par l'abbé de Caveirac, 1756).

De M. Frossard : *XXXe Synode général de l'Eglise Réformée de France, Procès-Verbaux et Actes;* Paris, 1873, 2 vol. in-4o, exemplaire sur papier de Hollande.

De M. Jules Bonnet, trois publications de M. Fick : *Jean Kessler, Paulus Odontius*, la *Conspiration de Compesières*. La *Biographie de François Bonivard*, par *E. Chevrier*. Màcon, 1868. *Lefèvre d'Etaples*, par *H. de Sabatier-Plantier*, 1870. *A de Castro, Historia de los Protestantes espanoles y de su Persecution por Felipe II;* Cadix, 1851, in-4o; ouvrage devenu rare et qui compléte notre collection sur la Réformation en Espagne.

De M. Emile Lesens, pour nos *Archives*, la transcription des *Lettres de Basnage*, conservées aux archives de la préfecture de Rouen.

Un des Bibliothécaires.

VARIÉTÉS

LE CHATEAU DE TALCY

M. le pasteur Th. Boissard ayant publié, au tome XII, p. 42 et suiv. du *Bulletin*, l'extrait d'un manuscrit inédit relatif à l'ancienne Eglise réformée de Marchenoir, il n'est peut-être pas sans intérêt de compléter ces documents par quelques renseignements concernant le château de Talcy (Loir-et-Cher), situé à 9 kilom. de Marchenoir, et qui présente cette particularité qu'après avoir appartenu, au XVIe siècle, à une famille catholique du nom de Salviati, apparentée à Catherine de Médicis (si bien que la Saint-Barthélemy passe pour avoir été ourdie dans ce château), il est devenu, dès 1704, et n'a pas cessé d'être depuis la propriété de familles protestantes.

Voici d'abord trois faits remarquables au point de vue du protestantisme. Le premier, déjà mentionné par M. Th. Boissard, est la conférence de Talcy, qui eut lieu, le 29 juin 1562, entre la reine Catherine de Médicis, d'une part, et le prince de Condé, d'autre part : la reine, contrairement à ses promesses antérieures, y fit entendre clairement « qu'il ne fallait point que les réformés s'atten-

dissent à voir l'édit de janvier observé, et que, pour en finir avec ces différends, ils devaient sortir à l'instant du royaume. » Aussi le prince revint-il en toute hâte à son camp, et se décida-t-il à continuer la guerre. On peut lire, du reste, tous ces détails dans l'*Histoire ecclésiastique* de Théodore de Bèze (1).

Le second fait se passa en 1572; le même historien le raconte en ces termes : « François Chasseboeuf, dit de Beaupas, ministre à Mer, se trouvant à Beaugenci, y fut descouvert, et pris avec un diacre et trois ou quatre autres. Etant donc amenés les prisonniers, le chevalier de Villegagnon leur demanda qui les avait faits ministres, et se vanta que tous les ministres n'entendaient rien en la religion, et surtout en la matière de la cène. Chasseboeuf, lui voulant répondre de point en point, non-seulement en fut empesché, mais qui plus est fut ramené en prison, où il fut pillé de tout ce qu'il avait, et de là mené à Chasteaudun pour y être jugé : *passant à Talsy lié à la queue d'un cheval, il fut présenté au duc de Guise, lequel après l'avoir ouï parler le fit pendre sur leschamps à un noyer ;* et ce principalement en l'instigation du maréchal Saint-Jacques de Bloys, qui n'eut point de honte d'affirmer de lui avoir ouï dire en ses prédications, qu'il voudrait avoir mangé du cœur du duc de Guise et de tous ceux qui lui ressemblaient. »

Le troisième fait date de la même époque, peut-être du même jour que le précédent : pendant que le malheureux ministre de Mer subissait ainsi le dernier supplice sous les fenêtres du château, ses murs donnaient asile au fameux huguenot Théodore-Agrippa d'Aubigné, qui raconte lui-même dans ses *Mémoires* comment il y devint amoureux de la fille aînée du seigneur de Talcy, la jeune Diane Salviati, et comment, malgré le beau trait de désintéressement qui lui valut la main de Diane, l'oncle de celle-ci, le chevalier Salviati, rompit le mariage sous le prétexte de la diversité de religion. D'Aubigné en tomba malade de chagrin et s'éloigna ; quant à Diane, elle fut promise à un autre seigneur, et quelque temps après, ayant revu d'Aubigné à Paris, dans un tournoi où il s'était fort distingué, elle « amassa une mélancolie dont elle n'eut santé jusques à la mort (2). »

Les trois faits que nous venons de rapporter s'appuient, on le voit, sur des témoignages historiques; mais il n'en est pas de même de ce que nous avons dit plus haut au sujet de la Saint-Barthé-

(1) Voy. t. II, p. 157 et suiv. de l'édit. Lille, 1841. — Voyez aussi *France protestante*, art. *Chasseboeuf*.
(2) Voy. *Mémoires* d'Agrippa d'Aubigné. — Voy. aussi *France protestante*, art. *d'Aubigné*.

lemy : c'est seulement une tradition locale, et rien ne la justifie.

En 1704, le château passa aux mains d'un protestant connu sous le nom de Jérémie Burgeat, conseiller au parlement de Metz, seigneur de Roches et de Talcy. Cette famille Burgeat le posséda jusqu'à la fin du siècle dernier, époque à laquelle il échut à une autre famille protestante dont les descendants le possèdent encore aujourd'hui.

Voici maintenant quelques détails inédits, trouvés dans les archives du château de Talcy, et concernant les familles protestantes qui ont habité le château de Briou dont il ne reste plus actuellement que des pans de murs : « Au XVIIe siècle, la terre de Briou appartenait à Guillaume Wildigos, protestant, banquier à Paris. Il avait eu d'Elizabeth Aschurse, sa première femme, Elizabeth Wildigos, qui épousa Benjamin de la Haye, écuyer. Il contracta un second mariage, le 26 décembre 1661, avec Catherine Pineau, dont il eut trois enfants, Théophile, Joseph et Anne. Wildigos, persécuté pour la religion, se réfugia en Angleterre avant la révocation de l'édit de Nantes, et y mourut en 1680. Sa veuve se réfugia aussi en Angleterre avec ses trois enfants. Après plusieurs contestations, la terre de Briou fut adjugée aux enfants d'Elizabeth, fille du premier mariage de Guillaume Wildigos, comme professant la religion catholique romaine, et ce fondé sur l'édit de décembre 1689. Daniel Duvan acheta ensuite la terre de Briou pour 29,200 livres. Mais en 1706, cette terre rentrait aux mains d'une famille protestante, la veuve et les fils de Daniel Duvan l'ayant revendue à Jean-Baptiste Burgeat, frère de Jérémie Burgeat, seigneur de Talcy, et beau-frère de Pierre du Candal, seigneur du Heaume, Concrier, etc. Jean-Baptiste Burgeat ayant dissipé une grande partie de sa fortune, fut, d'après avis de parents, interdit par sentence du Châtelet du 2 mars 1728, et on nomma pour son curateur Pierre Denis, procureur au parlement, et la terre de Briou fut vendue au sieur Parcaval de la Brosse. Jean Burgeat avait pris les grades de bachelier et de licencié en droit à Orléans, les 31 août 1711 et 9 avril 1712. »

Non loin de Talcy et de Briou, il y avait naguère un autre château, celui de Lorges, qui pendant longtemps appartint aux plus hautes familles protestantes; mais malheureusement, il ne reste plus rien ni du château, ni des documents qu'il pouvait contenir.

LÉON STAPFER, *pasteur.*

LES MARTYRS DE TOULOUSE (1)

(1762)

COPIE DE LA LETTRE D'UN ÉTUDIANT EN DROIT [DE TOULOUSE, SUR LA MORT DE ROCHETTE ET DE SES COMPAGNONS] A SON FRÈRE, ABBÉ DANS LE VELAY.

(Tiré des archives de la famille Chalamet, à Vernoux.)

« Des spectacles tragiques se présentent journellement dans cette ville à mes yeux. Je fus hier au soir témoin oculaire de la scène la plus triste, la plus touchante et la plus curieuse du monde.

« Un ministre de la religion protestante, ayant été condamné à mort, étant en haut de l'échelle, prêt à mourir, reçut toutes les exhortations possibles tant de la part de nos prêtres que de l'exécuteur; il resta toujours ferme et inflexible; il affectoit un air doux et tranquille; il avoit le visage riant; il sembloit que la mort étoit un plaisir et une consolation pour lui. Sa contenance, son visage toujours serein fesoit l'admiration du peuple. Les protestants spectateurs le prenaient pour un homme divin, et je puis dire qu'il eut toujours un air gai et content. Il fit plusieurs fois la prière en levant les yeux au ciel et la joie peinte sur son visage.

Celui-ci fut exécuté le premier. Trois autres frères, gentilshommes protestants, ayant été condamnés à être décapités, ne voulurent jamais changer de religion; ils furent tous trois inébranlables et aussi fermes que le ministre. L'aîné fut décapité le premier; les deux autres frères, qui virent cette seconde exécution, n'en furent point émus; il sembloit qu'ils prenoient plaisir à se voir mourir les uns les autres; ils n'étoient du tout point tristes, ils avoient au contraire une contenance fière et hardie. Les prêtres qui les exhortoient perdirent leur peine et demeurèrent tout interdits et confus. Jamais courage n'a été plus grand. De gaieté de cœur, ils bravoient tous la mort. Jamais on n'a vu tant de monde. La place sur laquelle on les exécuta, quoique spacieuse, n'étoit

(1) Voir sur ce même sujet le *Bulletin*, t. II, p. 182 et suivantes.

pas assez grande pour contenir la sixième partie du peuple. Les fenêtres des maisons étoient toutes occupées ; la plupart du monde étoit monté sur les toits. On ne voyoit, de quelque côté qu'on se tournât, qu'hommes et femmes. Les places des fenêtres étoient louées jusqu'à six livres par personne. Pour en avoir une parmi la foule, je fus obligé de l'aller prendre avec quelques autres étudiants trois heures avant l'exécution. Toute la ville étoit sortie et beaucoup d'étrangers étoient venus à Toulouse ce jour-là pour voir faire cette exécution. Il y avoit deux régiments d'infanterie pour donner main forte aux cavaliers de la maréchaussée et aux soldats du gué. Tous les soldats avoient la bayonnette au bout du fusil, et on fit la visite pour savoir si ils étoient tous chargés à balle. On n'a jamais vu à Toulouse trois hommes décapités à la fois. Tous les protestants sont fiers de la grandeur d'âme de ces quatre personnes. Ils les comparent aux Macchabées. Le ministre avoit 28 ans, fort beau de figure, mais la jambe un peu de travers. Il ne perdit jamais sa couleur naturelle, si ce ne fut après qu'il fut pendu.

« L'aîné des gentilshommes avoit 43 ans, de belle taille ; le second avoit 32 ans, bien fait, et le troisième, 22 ans, n'ayant point de barbe et de la taille de 5 pieds quelques pouces. Quand on les décapita, ils avoient tous trois leurs habits boutonnés, leurs chemises garnies et des bas aux pieds. »

E. Arnaud.

CORRESPONDANCE

UN PROCÈS EN 1774

INTÉRESSANT LE PROTESTANTISME FRANÇAIS

A Monsieur le président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Monsieur et très-honoré confrère,

Permettez-moi, tout en m'en référant aux communications instructives de M. le pasteur Dardier insérées dans le *Bulletin du protestan-*

tisme français (15 février 1872) (1), d'offrir à la bibliothèque si bien organisée par les soins de votre comité, un volume précieux au sujet de la grande controverse sur la validité des mariages protestants, agitée dans le cours du XVIIIe siècle et heureusement vidée enfin dans la nouvelle constitution de l'état civil français inaugurée par la Révolution de 89.

Ce volume se compose de huit pièces dont les sept premières se rapportent directement au mémorable procès élevé en 1774, entre les époux Roux de Nîmes et exposé par l'article précité de votre publication. Deux d'entre elles y sont signalées.

Ce sont :

1° *Plaidoyer sur la validité d'un mariage protestant*, par Me Troussel, au conseil supérieur, avec cette devise empruntée à Montesquieu : « Il faut honorer la Divinité et ne la venger jamais. » Nîmes, 1774, 40 p. in-8.

2° *Le cri de la nature et de la loi dans la bouche des enfants de M. et Madame Roux, pour servir au jugement de leur procès et à la défense des mariages protestants*. Nîmes, 6 mai 1774, 48 p. in-12.

Ces deux pièces sont favorables aux réclamations de M. Roux contre sa femme subornée, convertie au catholicisme, enlevée et enfermée dans une communauté religieuse, qui intentait à son mari une action en non-validité du mariage béni au désert et concluant à la revendication d'importants dommages-intérêts.

En outre vous trouverez dans le recueil ci-joint :

3° *Plaidoyer pour demoiselle Jeanne Roubel, de la ville de Nîmes, demanderesse et suppliante, contre Sr Henri Roux, négociant de la même ville, assigné et défenseur, par Maignard-Layrac, avocat*. Avignon, 1774, 38 p. in-8.

L'auteur y soutient les prétentions de sa cliente par les plus misérables arguments et par l'invocation d'arrêts iniques du même genre prononcés en 1766, dans la cause de Suzanne Chabaud, de Nîmes, et en 1769, dans celle de Marie Brunel, de Vauvert.

4° *Réplique* (au n° 1) *pour demoiselle J. Roubel* contre Sr H. Roux. Avignon, 1774, 30 p. in-8.

L'auteur s'y abandonne à un langage d'une violence inouïe et aggrave encore, s'il est possible, l'odieux de ses premiers considérants sur la nullité des mariages protestants.

5° *Réflexions sur les mariages des protestants de France, à l'occa-*

(1) V. p. 84-86.

sion de demoiselle J. Roubel contre Sr H. Roux, dans une cause actuellement pendante. Nîmes, 1774. 35 p. in-12.

Présentée au point de vue « d'une philosophie éclairée qui tend à ramener l'humanité et la tolérance, » ces réflexions sont favorables aux protestants et provoquent une législation meilleure où les droits de tous les citoyens, sans exception, et en particulier, d'une minorité « respectable et utile au pays » soient sauvegardées. L'auteur inconnu constate que « l'esprit de la persécution a outrepassé contre les protestants les dispositions mêmes de l'édit révocatoire d'octobre 1685, qui assurait expressément l'existence civile à chaque individu protestant, dispositions confirmées d'ailleurs par la déclaration du 13 décembre 1698. » Il conclut à la validité civile du mariage entre protestants.

6° *Confession d'une prosélite ou justification de Madame Roux sur sa fuite éclatante de la maison de son mari.* Paris, 1774, 40 p. in-8 (incomplet, je crois). Un pur dithyrambe d'un bout à l'autre !

7° *Lettre d'un ami à son ami, à l'occasion du procès de demoiselle Roubel contre Sr Roux.* Nîmes, 1774, 16 p. in-4°.

Ecrite dans un autre sens que le factum précédent, cette lettre, bien que timide et trop complaisante pour le pouvoir, montre avec évidence la déplorable situation que, par ses contradictions, la loi fait aux protestants. Dans l'espèce et selon la rigueur des textes, « celle-ci met le Sr Roux en demeure ou de remplir les conditions de son contrat de fiançailles, en face de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, *comme il l'a promis* (!), c'est-à-dire de l'épouser ou de lui restituer sa dot avec ses dommages proportionnés... La volonté constante du prince est de n'avoir dans ses Etats que des sujets catholiques; cette résolution fait honneur à sa piété et n'excède pas son pouvoir (*sic*)... Or il ne peut forcer les récalcitrants à se convertir... Il ne reste donc qu'une ressource à ceux qui se retranchent de la communion de l'Eglise, c'est de recourir au prince et d'intéresser la bonté de son cœur. Voici les représentations qu'ils pourraient porter aux pieds du trône, et dont je voudrais vous inspirer (vous) et tous ceux qui sont dans votre position.

Sire... etc. »

Nous n'analyserons pas ici, afin de laisser aux lecteurs de la pièce tout le plaisir de la surprise, cette supplique curieuse entre toutes, où l'auteur habile et bridé par les circonstances semble prendre à tâche de prêter au souverain, contrairement aux faits, quelques-uns des sentiments d'équité et de tact politique qu'il n'a point eus, « afin d'obtenir enfin de lui qu'il voulût bien établir une forme légale de contrat civil de

mariage passé devant le magistrat avec les témoins nécessaires. » Il termine en adjurant son ami, qui pourrait bien être Roux lui-même, de rentrer dans l'ordre et dans l'unité de l'Eglise.

8° *Mémoire théologique et politique au sujet des mariages clandestins des protestants de France*, où l'on fait voir qu'il est de l'intérêt de l'Eglise et de l'Etat de faire cesser ces sortes de mariages, en établissant, pour les protestants, une nouvelle forme de se marier, qui ne blesse point leur conscience et qui n'intéresse point celle des évêques et des curés. S. l., 1756, 129 p. in-12.

Voilà la pièce la plus importante assurément, celle qui domine de haut et, par anticipation, résout heureusement tout le débat engagé à Nîmes en 1774, et cela, en harmonie avec les principes que la France allait enfin et bientôt proclamer à la face du monde entier. C'est tout un plan sagement conçu et logiquement déduit de l'état civil que nous devons à la justice de nos pères.

L'auteur y blâme énergiquement « la révocation de l'édit de Nantes, mesure illusoire arrachée à un roi mal informé et mal inspiré. » On nous permettra de citer ici le début et la conclusion de ce mémoire, qui n'est peut-être pas connu comme il le mérite même des lecteurs assidus du *Bulletin* pieusement jaloux de conserver et de répandre tout ce qui a trait au protestantisme français.

Voici comment l'auteur expose son sujet :

« La nécessité de trouver un moyen qui prévienne sûrement les mariages clandestins des protestants de France et qui constate l'état de leurs enfants, est peut-être, de tous les objets qui occupent le gouvernement, celui qui mérite le plus son attention. Tout le monde sait qu'il y a un grand nombre de protestants dans le royaume; il n'est pas de province où l'on n'en trouve ; plusieurs contrées même en sont entièrement peuplées ; et l'opinion commune est que leur nombre est aujourd'hui autant, pour ne pas dire plus considérable qu'il ne l'était avant la révocation de l'édit de Nantes. On le fait monter environ à trois millions d'âmes... » (1).

Suivent quatre propositions maîtrement développées :

« I. Le roi est le maître d'établir, sans l'intervention de l'Eglise, une forme légitime pour les mariages de ses sujets protestants et de valider ceux qui sont déjà faits.

« II. Formalités qu'il serait le plus à propos de faire observer aux protestants dans leurs mariages.

(1) Ce curieux renseignement statistique est complété dans un des plaidoyers qui précèdent, où l'on évalue à 60,000 le nombre des protestants à Paris, et 20,000 celui de Nîmes

« III. Le règlement proposé serait avantageux au bien de l'Eglise.

« IV. Le règlement proposé serait utile au bien de l'Etat. »

Conclusion, p. 127, 129.

« Nous avons démontré que les moyens réciproques proposés par les évêques et les magistrats pour arrêter les mariages clandestins sont également inutiles et impraticables. Nous avons pris la liberté d'en indiquer un qui est licite, tout naturel même, et qui remédierait efficacement à tous les désordres de l'Eglise et de l'Etat. Nous avons prouvé pour cela que, etc. (les quatre propositions). Que nous reste-t-il, sinon de nous flatter que la sagesse du gouvernement va l'adopter? La religion est déshonorée et l'Etat est confondu; et voici un nouveau moyen qui dépend tout entier du prince, et qui rendrait à la religion le respect qui lui est dû, et à l'Etat l'ordre et la tranquillité qui lui sont nécessaires. Pourrait-on hésiter? Il ne s'agit point ici de rétablir l'entier exercice de la religion prétendue réformée. Si cela était, nous pourrions avoir des adversaires, et peut-être des adversaires formidables; mais oserait-il s'en montrer un seul dans une circonstance où il est question uniquement de faire cesser les profanations des sacrements et les désordres de l'Etat, et d'établir pour cela un règlement tout simple et tout naturel? S'il s'en trouvait cependant quelqu'un, ne serait-on pas bien fondé à lui reprocher que son zèle indiscret pour la religion l'aveugle et qu'il sacrifie cette religion elle-même à de propres préjugés, et peut-être à son esprit de domination? Ne pourrait-on pas lui dire encore qu'il est un mauvais citoyen, puisqu'il cherche la perte de l'Etat et qu'il va s'exposer infailliblement à l'indignation de tout ce qu'il y a de Français sages, compatissants et éclairés? Puisse le ciel donc réunir ici tous les esprits en notre faveur et les animer des mêmes vues qui nous ont fait écrire! Ce n'est pas tant la cause de la religion et de l'Etat que nous avons plaidée, que celle en particulier de l'humanité; et si l'on ne trouve pas des hommes en France, où faudrait-il les chercher? »

C'est par ces nobles et fières paroles que l'éloquent avocat des libertés publiques termine son mémoire. On y sent déjà le souffle de 89 qui enfle les voiles de la France, et qui, nous l'espérons, la fera, grâce à une pénétration plus grande encore de l'Esprit d'en haut, voguer vers des destinées meilleures pour elle-même comme pour l'humanité.

On nous demandera peut-être l'issue du procès. La voici, telle que nous la trouvons consignée dans une note manuscrite qui n'est pas la pièce la moins intéressante du volume : « 21e juillet 1774 : Appel de la cour devant le sénéchal de Nîsmes, qui ordonne que la dame Roux sera enfermée chez les sœurs de.....

Condamne Sr Roux à luy payer annuellement 800 fr. de pension et ordonne que les enfants seront mis en cause, dépens réservés. »

Agréez, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués en J.-C.

A. Eschenauer, *pasteur*.

P. S. — Puis-je vous prier d'accepter pour la *Bibliothèque du protestantisme français* un des quatre exemplaires sur papier hollande de la *Morale Universelle* que je viens de publier chez MM. Sandoz et Fischbacher. A. E.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 10 MARS 1874.

Présidence de M. Schickler. — Après lecture du procès-verbal on s'entretient de la prochaine séance annuelle, fixée au 21 avril. L'étude historique qui suit d'ordinaire le rapport du président, sera remplacée, cette année, par une notice du secrétaire sur la vie et les écrits de M. Merle d'Aubigné. M. Gaufrès dira au besoin quelques mots sur l'ancien collége de Nîmes.

Bibliothèque. — On a reçu de M. Lesens une copie des lettres de Basnage conservées à Rouen; de M. de Clervaux de précieux extraits d'un manuscrit en trois volumes, sur la famille de Couhé-Vérac, en vente chez Dumoulin; de M. Schickler, une discipline ecclésiastique du XVIIe siècle.

M. le président raconte la visite de Madame Labouchère, accompagnée de son fils, et le don qu'elle se propose de nous faire du dernier tableau de son mari, Jeanne d'Albret présentant son fils aux chefs de l'armée protestante avant le désastre de Jarnac.

En témoignage de reconnaissance, on décide que le nom de M. Alfred Labouchère sera proposé pour la prochaine élection d'un membre du Comité.

Correspondance. — Le secrétaire présente au Comité de la part de M. Paul Marchegay les œuvres d'Anna Schurman, ainsi qu'une notice sur les poésies de Mesdemoiselles de Rohan, et le tombeau de Catherine de Rohan, duchesse de Deux-Ponts, recueil très-rare de poésies sur la mort de cette princesse aussi distinguée par l'esprit que par le caractère.

Il a reçu pour le *Bulletin* une savante étude de M. E. Gaullieur sur l'Eglise réformée de Monbazillac; de M. le pasteur Stapfer de Josnes quelques souvenirs du château de Talcy; de M. le pasteur Eschenauer une lettre sur un procès important de la fin du siècle dernier; enfin de M. Louis de Richemond une notice sur l'institution du Mérite militaire.

France protestante. — M. Bordier, répondant à une question faite par M. Frossard à ce sujet, annonce au Comité que les travaux préparatoires pour la nouvelle édition projetée de cet ouvrage ne se sont point ralentis, et qu'il espère offrir dans peu de temps les premières pages de l'impression définitive.

NÉCROLOGIE

M. HENRY DE TRIQUETI

La Société de l'Histoire du Protestantisme français, déjà éprouvée par tant de deuils, a perdu, le 11 mai dernier, un de ses membres les plus éminents et les plus vénérés, M. le baron Henry de Triqueti, mort à l'âge de soixante et dix ans, après une vie de purs et religieux labeurs. Nous aimons à reproduire un fragment de l'hommage qui lui a été si bien rendu par notre collègue, M. le pasteur Ch. Frossard, dans la funèbre cérémonie du 13 mai, au temple du Saint-Esprit :

« Il m'eût été doux de passer cette heure dans le silence et le recueillement, car mon âme est absorbée par une profonde douleur : vingt-six ans de respectueuse amitié m'ont uni à Henry de Triqueti par un sentiment inaltéré et inaltérable, et pour parler en ce moment, il faut que l'amour soit plus fort que la mort.

« Celui que nous venons pleurer ici a été doué d'une nature d'élite.

En lui se trouvaient harmonieusement unies des facultés diverses réglées par un goût exquis, toujours dirigées vers un but élevé et se manifestant avec une abondance qui semblait inépuisable, par des œuvres pleines de sentiment, de science, de grâce et de distinction.

« H. de Triqueti était de la lignée des grands artistes de la Renaissance, des Michel-Ange, des Léonard de Vinci, des Benvenuto Cellini, des Jean Cousin. Comme eux, il ne s'est pas contenté d'un seul art pour manifester sa pensée ; il a employé le pinceau, le ciseau et la plume, et sa vie tout entière a été vouée au service de ce qui est à la fois beau et bon. Il a cherché et exprimé la splendeur du vrai. Son savoir, en matière d'art et d'archéologie, était à la fois varié et profond. Son dévouement à la foi évangélique, qu'il avait librement embrassée, était absolu ; il est demeuré jusqu'à la fin fidèle à ses convictions ; il l'a été aussi, malgré les malheurs des temps, à ses opinions et amis politiques.

« Si nous jetons un coup d'œil sur ses œuvres artistiques, nous le voyons débuter avec succès par la peinture d'histoire, puis se livrer à la statuaire avec un grand éclat. Dans ses travaux de la chapelle Saint-Ferdinand, souvenir d'un grand deuil national, nous trouvons un sentiment intime et profondément religieux ; dans les portes de bronze de la Madeleine, le style puissant, la grandeur et la majesté ; dans la chapelle de Windsor, qu'il a décorée de vastes mosaïques d'un genre nouveau, de bas-reliefs et de statues nombreuses, une invention facile et savante, pleine de grâce et de délicatesse, qui, par l'abondance des détails et la richesse dans l'unité, réalise toute une épopée biblique.

« Que d'œuvres, dans nos monuments publics ou dans des galeries particulières, nous pourrions rappeler à votre admiration ! Dans son atelier désert, il reste deux statues d'anges qui sont destinées à couronner son œuvre ; elles attendaient de lui le dernier coup de ciseau, avant de partir pour le royal mausolée du prince Albert... Il ne le donnera pas, ce dernier trait du maître ! Dieu a permis qu'il menât son travail jusqu'au terme, mais sans en jouir ici-bas.

« La littérature fut aussi un don que H. de Triqueti fit valoir avec distinction, à la poursuite du but le plus élevé. D'une immense lecture, surtout dans les classiques et les auteurs du XVIe et du XVIIe siècle, il écrivait avec facilité, d'un style correct et plein de sentiment, de couleur et d'originalité. Nous lui devons un petit écrit : *les Premiers jours du Protestantisme en France,* publié à l'occasion du jubilé tri-séculaire de la constitution de l'Eglise réformée en France que nous célébrions

en 1859; le *Manuel de la charité dans l'Eglise réformée de Paris,* conseils adressés aux protestants riches et pauvres; l'*Exposé des œuvres de la charité protestante en France,* pour la composition duquel il ne se borna pas à s'entourer de documents exacts, mais il entreprit des voyages afin d'avoir vu de ses yeux ces institutions charitables qui sont les joyaux de notre Eglise. Dans cet ordre de travaux, son œuvre maîtresse est la collection de biographies et d'exhortations adressées aux apprentis sous le titre si aimé parmi nous, que vous savez tous : *les Ouvriers selon Dieu.* Lui-même était un de ces ouvriers.

« Sa tâche a été interrompue tout à coup. Nous avons sous les yeux un dernier entretien sur la colonie de Mettray, qu'il écrivait en se préparant à la douloureuse opération qui n'a pu sauver ses jours. Dieu a rappelé son ouvrier, sa journée était finie, et il devait entrer dans le repos de son Maître. Nulle parole ne résume mieux sa vie que celle de saint Paul, gravée par lui sur le sarcophage du prince Albert : « J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé la course, j'ai gardé la foi. »

DISTINCTION ACADÉMIQUE.

Nous sommes heureux d'annoncer que, dans une de ses dernières séances, sur la proposition d'une commission qui comptait dans son sein MM. Guizot et Mignet, l'Académie française a couronné un jeune écrivain dont notre Société avait encouragé les brillants débuts. Le prix Thérouanne a été partagé entre l'*Antoine Court* de M. Edmond Hugues et l'*Histoire des Chevaliers romains* de M. Belot.

Par une erreur que nous ne saurions trop regretter, les noms de deux Eglises donatrices à l'occasion de la fête de la Réformation, 1873, ont été omis au bas du Rapport du Président, page 151. Ce sont les Eglises de *Montmeyran,* dont l'envoi avait été mentionné à la séance du 25 novembre, et de *Nîmes,* qui ne manque jamais de nous donner des preuves de sa chrétienne libéralité.

Paris, — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas, — 1874.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re	année,	1852	10 fr. le vol.	11e	année,	1862	10 fr. le vol.
2e	—	1853		12e	—	1863	
3e	—	1854		13e	—	1864	
4e	—	1855		14e	—	1865	
5e	—	1856		15e	—	1866	
6e	—	1857		16e	—	1867	
7e	—	1858		17e	—	1868	
8e	—	1859		18e	—	1869	
				19e-20e	—	1870-71	
9e	année,	1860	20 fr. le vol.	21e	—	1872	
10e	—	1861		22e	—	1873	

Chaque livraison séparée : 3 francs.

Une livraison de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1873) : 220 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 6 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1874.